

1^{er} MAI, PAGE 30

cfdt *Syndicalisme*

HEBDO

7,00 F - N° 1 912 - 6 MAI 1982

39^e CONGRÈS

**les textes
en débat**

Sabadel



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DU 39^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

	MARDI 25	MERCREDI 26	JEUDI 27	VENDREDI 28	SAMEDI 29
8 h	Vérification des pouvoirs Remise des mandats	Représentation des retraités : - présentation - vote de la résolution	↑	Résultats des élections du BN	Composition de la nouvelle CE
9 h				↑	Suite du débat sur les amendements du thème 1 et vote de la résolution
10 h	Ouverture Bienvenue par l'UR-Lorraine Election de la commission de contrôle des mandats Avis divers	↑ Interventions sur le rapport général (suite)	Thème n° 2 les travailleuses dans la CFTD : - présentation - débat sur les amendements - vote de la résolution ↓	Thème n° 3 : l'action syndicale outil du changement : - travaux en commissions	
11 h	Présentation du rapport général (Compte rendu d'activité et thèmes)	avec intervention du BIT			Motions d'actualité
12 h	Interventions	↓	CFTD-Magazine aux adhérents : - présentation - vote de la résolution	↓	Conclusion des travaux sur l'action syndicale, outil du changement
13 h	REPAS				Clôture du congrès
14 h					
15 h	↑	↑	Réponses aux interventions sur le rapport d'activité	↑	
16 h			Vote sur le quitus		
17 h	Interventions sur le rapport général (Compte rendu d'activité et thèmes) avec interventions internationales	Interventions sur le rapport général (suite et fin) avec intervention de la CES	Thème n° 3 : l'action syndicale outil du changement : - présentation	Thème n° 1 : la politique d'action pour les trois ans à venir : - présentation - débat sur les amendements	
18 h			- Proclamation du quitus		
19 h	↓	↓	Election du BN	↓	

Les dates limites

- Pour faire parvenir les pouvoirs à la Confédération : le 20 mai 1982, à 9 heures.
- Pour les demandes d'inscription sur le rapport général (activité et thèmes en débat) : le 22 mai 1982.

Le nouveau Bureau national se réunira le vendredi 28 mai au soir.



A bâtons rompus avec Edmond Maire et Jacques Chérèque

les enjeux de Metz

■ **Nous voilà au 39^e congrès de la CFDT. Les syndicats vont avoir à se prononcer sur des textes importants : la politique d'action, la mixité, l'activité depuis 1979, l'action syndicale outil du changement... Comment résumeriez-vous les enjeux de Metz ?**

Jacques Chérèque – Quitte à être un peu schématique, il me semble que nous avons à poursuivre notre action dans deux directions. Une action syndicale dans un contexte de crise, comme à Brest. Mais avec une grande différence. Si à Metz la crise est toujours là, le gouvernement lui est de gauche.

La CFDT peut donc accentuer son action pour transformer en profondeur la société.

Edmond Maire – Au fond, je crois qu'à Metz le plus important est de partir du congrès avec un accord large sur une politique d'action cohérente et mobilisatrice.

En 1970, nous avons dit : « *Les luttes sociales sont le moteur du changement* ». Puis, avec les difficultés économiques, les événements politiques, notre orientation a eu du mal à entrer dans les faits. A Brest, la CFDT a décidé de remettre la ligne syndicale au cœur de sa stratégie.

Et, depuis 1979, ça va dans le bon sens. Sur la durée du travail, ou sur le syndicat comme acteur économique à part entière par exemple. Mais force est de dire que nous ne sommes pas encore à la hauteur nécessaire, du moins si nous voulons que le syndicalisme soit moteur. Voilà pourquoi l'enjeu premier du congrès de Metz est de dégager un accord dynami-

que et mobilisateur, capable d'élargir le rôle de l'action syndicale dans la réussite du changement.

■ **Un gouvernement de gauche en France, pour la première fois depuis 45 ans, cela modifie le contexte de notre action ?**

Edmond Maire – Tout à fait. A Metz, nous aurons un peu de recul, un an après, pour en apprécier clairement la portée. C'est évident que tout un pan de la vie française s'est modifié positivement depuis le 10 mai 1981.

Cela dit, les syndicats de la CFDT auront à dire s'ils veulent que nous soyons une sorte de groupe de pression, se contentant de critiquer les positions gouvernementales qui ne nous

conviennent pas, ou bien si nous choisissons d'être un acteur dynamique du changement.

Par leurs votes, les syndicats se prononceront, ils affirmeront leur accord ou leur refus sur le fond. Ainsi dans le scrutin sur le quitus. C'est le vote du congrès qui a le plus de résonnance, pour l'extérieur comme pour l'intérieur. Et c'est normal car il ne porte pas sur les intentions, mais sur la mise en œuvre concrète de la stratégie, sur la pratique, avec ses points forts et ses faiblesses.

Et là le choix doit être clair : on est en désaccord sur le fond, on vote contre. On a des critiques à faire, mais pour améliorer une ligne globale où l'on se retrouve bien, et on l'approuve. L'abstention par rapport à ce



Si à Metz la crise est toujours là, le gouvernement est de gauche ; la CFDT peut donc accentuer son action pour transformer en profondeur la société.

choix manifeste plus une incapacité de se prononcer ou une fuite en avant qu'une option engagée dans l'avancée confédérale.

Jacques Chérèque – Il faut considérer ensemble gouvernement de gauche et nécessité de sortir de la crise. Nous sommes confrontés à deux défis : celui de la crise et celui de nos rapports avec le gouvernement.

Il y a les tenants de la sortie de crise libérale, les admirateurs du modèle japonais, ceux qui veulent une division internationale du travail accrue. Avec la fin des années 70, on les

faire changer le travail, de changer la vie ?

■ **Sur cette dernière conception, on retrouvera sans doute une majorité de militants de la CFDT. Par contre, on voit moins bien comment cela peut se traduire au jour le jour.**

Edmond Maire – La clé, c'est de définir une politique d'action efficace. Et l'efficacité consiste à redonner tout leur rôle à tous les échelons de la vie syndicale.

Ces derniers temps, il y a eu tendance dans la CFDT et à l'extérieur à privilégier le niveau confédéral dans l'expression des critiques comme des propo-

des revendications, l'aller et retour entre la pratique et les positions...

Edmond Maire – ... Effectivement, c'est remettre la logique syndicale au premier plan. Et c'est difficile : faire de la durée du travail et de la création d'emplois une priorité est en soi une démarche assez nouvelle sur un terrain pas simple. On tâtonne, on rencontre des os, c'est normal.

Et, j'espère bien qu'à Metz, nous ne baignerons pas dans l'auto-satisfaction. Dans la morosité non plus. Il faut faire le bilan, s'écouter, proposer et décider, dire ce qui ne va pas sans transformer des critiques en procès d'intention.

■ **Retrouver la logique syndicale, l'action au jour le jour de pair avec l'effort de transformation en profondeur, c'est un peu « 70 au quotidien », non ?**

Jacques Chérèque – C'est se poser la question des blocages. Le mouvement syndical est plutôt noué, on vient de le vérifier avec le congrès de la CES. Ce n'est pas évident de faire un pas en avant et de sortir des attitudes frileuses. Alors, en un mot, est-ce qu'aujourd'hui les organisations CFDT sont d'accord pour être mobiles ?

Avancer, c'est passer de l'accord de principe sur la solidarité avec le tiers-monde à l'interrogation sur nos solidarités concrètes ici. On a parfois l'impression que le mouvement ouvrier refuse une solidarité en son sein qu'il approuve des deux mains au niveau mondial. Le tiers-mondisme, il existe, mais on ne le rencontre pas toujours quand il s'agit de la cotisation chômage par exemple.

Avancer, être mobiles, c'est après les accords sur le gaz algérien et soviétique, s'interroger sur les principes et les conséquences économiques.

Comme sous Giscard, on peut toujours parler des grands problèmes géo-politiques. Pourtant depuis le 10 mai 1981, c'est bien à nous de jouer ! □



1^{er} Mai 1982 ; Edmond Maire, Jacques Chérèque, Marcel Debarge (PS) ; depuis le 10 mai 1981 le contexte de notre action est profondément modifié.

retrouve nombreux. La CFDT, elle, propose une toute autre logique, les nouvelles solidarités pour réunifier la classe ouvrière et faire des travailleurs dans le monde des acteurs à part entière.

Le deuxième défi, c'est par rapport au gouvernement de gauche. Est-ce que le syndicalisme doit être un appui à son action, un relais, un partenaire qui s'aligne ou critique ? Ou fondamentalement n'a-t-il pas d'abord à se positionner comme un acteur à part entière, capable d'élaborer des solutions, de mettre en avant des issues à la crise, au chômage, capable de

sitions. Or, on n'avancera pas vers le socialisme sans mettre dans le coup un maximum de militants et de travailleurs.

Ainsi, aller vers le socialisme, c'est par exemple s'appuyer sur des réformes de structure, comme la régionalisation et les nationalisations, pour définir des politiques d'action spécifiques qui permettront de réussir la socialisation des entreprises nationalisées ou la décentralisation des pouvoirs.

Jacques Chérèque – Aller dans ce sens, c'est tout bonnement retrouver la logique du fédéralisme avec un fonctionnement démocratique, l'élaboration démocratique des analyses et



Bloncourt

LES STATUTS

Les retraités au 39^e congrès

Proposition de modification des statuts
Rapporteur : Noël Mandray

Présentation

Le Bureau national a décidé de proposer au congrès une modification aux statuts confédéraux, visant à **poser le principe de la présence et du droit d'expression des retraités dans les congrès confédéraux** (voir « *Syndicalisme* » du 28 janvier 1982, « quatrième document »).

Dans le cadre de la procédure prévue pour les changements statutaires (article 27), neuf syndicats ont fait connaître leur avis.

Modification statutaire

Ajouter le texte suivant à l'article 11 des statuts :

« Des représentants des retraités assistent au congrès et participent aux votes. Dans le cadre du règlement du congrès, le Bureau national détermine le champ, la forme et les modalités de cette participation pour tenir compte des aspects spécifiques à la présence des adhérents retraités dans la CFDT. »

C'est sur ce texte que les syndi-

Le Bureau national des 28-29 avril 1982 a constaté que les remarques faites par ces syndicats portaient généralement sur les modalités retenues pour le seul 39^e congrès (présence et vote des délégués des unions interprofessionnelles régionales de retraités), et non sur la modification statutaire elle-même. Quatre syndicats (PTT Loire-Atlantique, Postaux-Hauts-de-Seine, Métaux-Nantes et FGE-Lyon) demandent que l'on prévoie dans les statuts la présence spé-

cifique des retraités et leur vote dans les délégations des syndicats.

Le Bureau national n'a pas retenu ces demandes, qui figuraient dans les statuts une forme de représentation unique des retraités, et préjugeraient des conclusions du grand débat qui doit se poursuivre dans la CFDT sur la structuration des retraités.

Le Congrès sera donc saisi de la proposition du Bureau national, rappelée ci-dessous :

cats seront appelés à voter. Texte qui pose un principe important, tout en préservant la possibilité d'adapter les modalités pratiques aux évolutions de la situation et de nos débats.

Le Bureau national se devait de retenir des dispositions pour le 39^e congrès, qui s'appliqueront après un vote positif sur la modification statutaire. Pour ce congrès, ce sont les délégués des « unions interprofessionnelles régionales de retraités » qui

siègeront, ces structures étant les seules actuellement à recevoir une part du timbre des retraités, que ceux-ci cotisent dans une union fédérale ou dans l'interprofessionnel.

Le vote sur l'ajout de l'article 11 des statuts aura lieu lors de la première séance du mercredi 26 mai, après présentation par le rapporteur, intervention d'un syndicat favorable et d'un syndicat défavorable au projet et réponse du rapporteur. □

DEMANDE RETIRÉE DE MODIFICATION DES STATUTS

A l'issue du Bureau national confédéral d'avril et après expiration du délai donné aux syndicats pour fournir leur avis (7 mai), il y a retrait de la proposition de modification des articles 18 et 22 des statuts.

« *Syndicalisme* » n° 1904 du 11 mars 1982 a publié la demande du Syndicat du personnel des banques de Saint-Etienne et sa région et l'avis du BN. La Confédération n'a reçu dans les délais que des avis contraires à la proposition et allant dans le sens du Bureau national.

D'autre part, au vu de la réponse du Bureau national, le syndicat dépositaire a fait parvenir par courrier du 8 avril 1982 ce texte : « Le Syndicat des banques de Saint-Etienne avait souhaité qu'un débat s'engage dans l'organisation pour rechercher les moyens d'améliorer son fonctionnement démocratique, en particulier pour assurer une meilleure liaison entre les membres de la CE confédérale et les régions et secteurs professionnels. »

« C'est dans ce sens que notre syndicat avait déposé deux amendements

aux statuts. Ce n'était bien sûr qu'un élément permettant d'ouvrir le débat. Dans la mesure où ces amendements, repris par « *Syndicalisme* » du 11 mars, ont été discutés à plusieurs reprises en Bureau national à la suite du débat engagé par la région Rhône-Alpes, et où le BN a décidé de le poursuivre et de l'inscrire dans la préparation du 40^e congrès, notre conseil syndical retire ces amendements. »

En conséquence, il n'y aura pas de discussion sur ce point au congrès de Metz. □



La mixité des instances syndicales

Thème n° 2. Rapporteur : Noël Mandray

PROJET DE RÉSOLUTION

1. Exposé des motifs

La présence équitable des travailleuses dans notre organisation syndicale et dans ses instances de décisions est nécessaire à notre capacité d'agir et de transformer la société. Elle est indispensable à une connaissance des réalités vécues par près de 40 % de la classe ouvrière, à une appréhension correcte de la diversité des situations de travail et de vie, et à une élaboration de nos objectifs de revendication et d'action à égalité entre les travailleurs et les travailleuses concernés.

Le rapport entre le mouvement syndical et les travailleuses fait l'objet d'un débat permanent. C'est un aspect essentiel de toute stratégie autogestionnaire, une nécessité pour la définition d'orien-

tations vers une société réalisant l'égalité entre les hommes et les femmes en ne prédéterminant plus leurs rôles sociaux.

L'expérience montre que des résultats ont été obtenus lorsque des militantes convaincues et persévérantes étaient présentes dans les instances de décision. Hors des lieux de pouvoir, quelle que soit leur présence sur le terrain, elles n'auraient pas pu se faire entendre.

Une meilleure adaptation de la CFDT à la mixité de la classe ouvrière et aux besoins et aspirations qui se font jour exige la représentation systématique et volontaire des travailleuses à tous les niveaux et dans tous les lieux de l'activité syndicale.

2. C'est pourquoi les syndicats réunis au 39^e congrès s'engagent

2.1. Pour eux-mêmes et en fonction de leurs réalités propres :

- à prendre les dispositions nécessaires pour assurer une représentation équitable des travailleuses dans toutes les formes et lieux de l'activité syndicale (DP, CAP, Sécurité sociale, délégations, négociations, etc.) ;

- à prendre des mesures d'ordre pratique pour permettre la participation et la prise de responsabilités des travailleuses dans les instances statutaires (heures de réunion, méthode de travail, etc.) et pour ce faire de solliciter les travailleuses pour connaître leurs suggestions sur les modifications nécessaires ;

- à accentuer la prise en charge des problèmes des travailleuses par :
 - l'intégration dans la politique de formation du syndicat des aspects spécifiques aux travailleuses ;
 - une attention particulière à la participation des travailleuses aux sessions de formation syndicale ;
 - la création de commissions de réflexion et d'action mandatées par les structures et telles que les a définies notre 37^e congrès.

2.2. Pour les fédérations et unions régionales interprofessionnelles :

Considérant que les décisions prises à ce congrès ne pourront atteindre l'objectif poursuivi, tant au niveau des syndicats que des instances confédérales, que si les fédérations et URI :

- prennent des dispositions semblables ;

- alimentent la réflexion, notamment dans leur presse, sur les réalités vécues par les travailleuses et leurs revendications ;
- impulsent les politiques d'action appropriées ;
- créent les conditions permettant aux syndicats d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

Les syndicats s'engagent à agir pour que la mixité des structures professionnelles et interprofessionnelles devienne réelle. Ils favoriseront l'accès des militantes à ces structures ainsi qu'aux diverses institutions dans lesquelles ils siègent.

2.3. Pour la Confédération, de réaliser une meilleure représentation des travailleuses dans les instances statutaires par des mesures transitoires applicables dès ce congrès.

3. Pour la mise en œuvre de ces orientations, le congrès décide

3.1. Au Conseil national : présence d'au moins une militante dans les délégations régionales et fédérales comportant trois délégués et plus ;

3.2. Au Bureau national : le nombre de ses membres est porté à 39 pour assurer la présence d'au moins quatre militantes dans chacune des catégories des fédérations et des URI ;

3.2.1. La composition du Bureau national est modifiée comme suit :

- 14 membres dont au plus 10 hommes et au moins 4 femmes, élus sur une liste de candidats présentés par les unions régionales ;

- 14 membres dont au plus 10 hommes et au moins 4 femmes, élus sur une liste de candidats présentés par les fédérations.

Les fédérations et unions régionales peuvent présenter deux candidats dont au moins une femme.

Les 14 membres de chacune des catégories (URI et fédérations) doivent provenir d'au moins dix organisations.

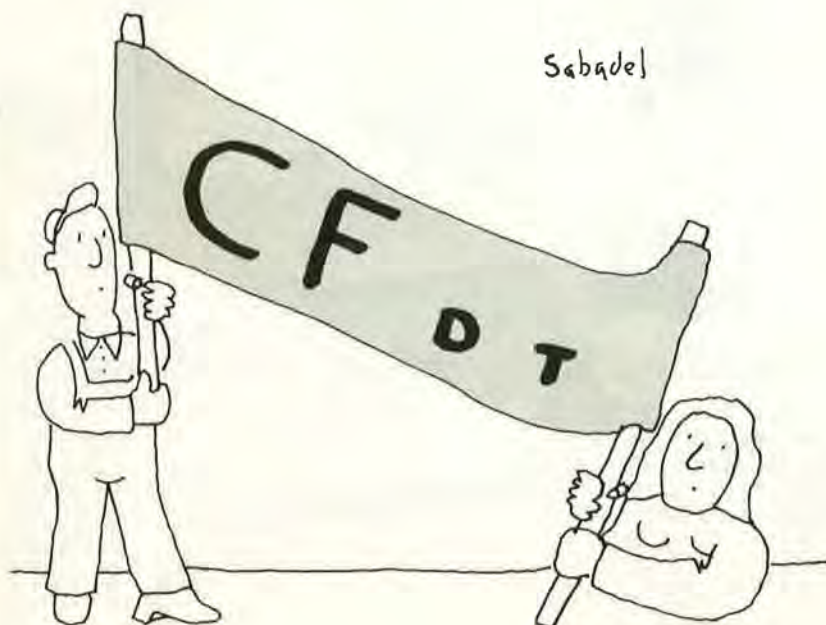
3.3. A la Commission exécutive : au cas où la mixité de la CE serait insuffisante à l'issue du 39^e congrès, une seule militante y étant élue, le Bureau national est plus particulièrement mandaté pour prendre toutes mesures spécifiques susceptibles de favoriser l'accession d'une ou deux militantes de plus à cette instance, notamment parmi celles élues au Bureau national à ce congrès.

Par ailleurs, afin de préparer une amélioration notable de la Commission exécutive au 40^e congrès confédéral, le Bureau national devra prendre les dispositions qu'il jugera utiles pour préparer des candidatures féminines à cette instance.

3.4. L'application pratique des principes posés dans la présente résolution est définie par le Bureau national, soumise au Conseil national et portée à la connaissance du congrès.

Décidé à parvenir à une réelle mixité des structures et des instances de la CFDT, le congrès mandate le Bureau national pour qu'un premier bilan de la mise en œuvre de ces décisions soit fait par le Conseil national confédéral de janvier 1984.

Les dispositions prises pour réaliser



Cette mixité modifie provisoirement le mode d'élection, la composition et le fonctionnement du Bureau national et de la Commission exécutive fixé par les statuts et le règlement intérieur de la Confédération. Ces dispositions ayant un caractère transitoire, il n'est pas

apparu souhaitable de modifier statuts et règlement intérieur, mais les procédures de décisions pour adapter ces dispositions dérogatoires sont conformes à l'esprit des statuts confédéraux et à la pratique démocratique de l'organisation. □

AMENDEMENTS A DÉBATTRE

** Compte-tenu de la reformulation du projet de résolution, les numéros dans le texte ont été changés. Il en a été tenu compte ci-dessous.*

● Titre 1

— Syndicat EGF Ile-de-France Nord.

Titre 1 « Exposé des motifs », ajouter à la suite du dernier paragraphe : « Il faut à terme tendre à une présence collective des femmes équivalente à leur représentativité à la base en liaison avec les commissions travailleuses. »

● Paragraphe 23

● Paragraphes 31, 32, 33

● Paragraphe 34

— Syndicat PTT, Centres régionaux.

Paragraphe 23 : suppression

Paragraphes 31 (ancien 231), 32 (ancien 232), 33 (ancien 233) : suppression.

Remplacer le paragraphe 34 par :

« Pour la mise en œuvre de ces orientations, le congrès mandate la Confédération et ses instances pour :

» impulser le débat à tous les niveaux ;

» mettre régulièrement à l'ordre du jour de ses travaux le problème des travailleuses dans l'organisation et leur participation aux structures ;

» exiger des droits nouveaux qui permettent aux femmes d'être partie prenante de l'action syndicale.

» C'est ainsi que les travailleuses pourront prendre leur place à part entière dans la CFDT. » □

La présence des travailleuses dans les instances de décisions est nécessaire à notre capacité d'agir et de transformer la société.





Blancourt

CFDT-magazine aux adhérents

Rapporteur : Pierre Hureau

PROJET DE RÉSOLUTION

1. Conscient de la nécessité d'assurer un lien régulier avec chaque adhérent, le 38^e congrès confédéral avait mandaté le Bureau national pour effectuer une étude technique et financière en vue d'assurer le service de « CFDT-magazine » à tous les adhérents.

2. Après consultation des syndicats, les conclusions de cette étude ont été examinées par le Conseil national de janvier 1982. Le 39^e congrès confédéral décide la mise en place du service de « CFDT-magazine » aux adhérents sur la base d'une première étape de trois numéros par an, diffusés par les syndicats.

3. Il mandate le Conseil national pour dresser, après deux années, le bilan de cette expérience.

4. Le 40^e congrès sera appelé, à partir de cette expérience, à se prononcer sur la poursuite, la suspension ou l'extension jusqu'à la diffusion mensuelle de « CFDT-magazine ».

5. Le congrès mandate le Conseil national pour décider des modalités techniques de la diffusion. Les trois numéros annuels seront facturés à un prix unitaire de l'ordre de 3 F (base mai 1982), le prix ainsi fixé ne pourra évoluer plus que la cotisation sur la base de la charte financière confédérale. □

COMMENTAIRES

Le projet de résolution qui porte sur la diffusion de « CFDT-magazine » aux adhérents est le résultat d'une étude qui avait été demandée par le congrès de Brest. Une proposition est donc soumise aux syndicats au congrès de Metz, elle consiste en la diffusion progressive de « CFDT-magazine » à tous les adhérents de la CFDT.

Si cette proposition est adoptée, les adhérents de l'organisation recevront deux numéros de « CFDT-magazine » en 1983 (l'opération dé-

buterait en septembre 83), trois numéros en 1984 et 1985.

Les étapes ultérieures seront soumises à l'appréciation et à la décision du 40^e congrès en 1985.

Le numéro de Syndicalisme du 4 février 1982 qui relatait les débats du Conseil national de janvier sur cette question, avait bien mis en évidence les données du problème : d'une part un accord assez large des syndicats sur le principe d'une diffusion de « CFDT-magazine » aux adhérents, mais un obstacle réel essentiellement

financier, celui du coût représenté par la mise en œuvre de cette opération.

C'est cette difficulté qui a conduit à la proposition de mise en œuvre d'une démarche progressive.

Celle-ci ne lève pas totalement l'obstacle financier, mais elle veut permettre que, avec l'effort de tous, nous allions vers un objectif dont la nécessité paraît admise.

L'effort de tous, c'est d'abord l'indispensable explication sur le lien nécessaire à créer entre l'adhérent et

l'organisation par le canal d'une information privilégiée qu'il en recevra ; la diffusion de « *CFDT-magazine* » est un premier élément de réponse.

Son volume (40 pages), son contenu, un caractère syndical plus affirmé sur l'actualité sociale, économique, les positions de la CFDT tout en maintenant les rubriques actuelles - vie quotidienne, pages pratiques et culturelles, concrétisera le lien entre l'adhérent et la CFDT.

Cela rappelé, il faut affronter le problème financier et décrire comment fonctionnera notre dispositif.

En matière de financement

Le coût du service de « *CFDT-magazine* » aux adhérents qui figure dans le projet de résolution sous la forme « de l'ordre de 3 F l'exemplaire », s'élève à 3,50 F sur la base des estimations de prix valeur mai 1982.

Ce coût doit être converti en part de cotisation qui serait perçue en même temps que le timbre mensuel.

Cette part sera collectée par le SCPVC et son évolution sera celle retenue pour l'évolution de la cotisation confédérale (règle d'indexation de la charte financière). Elle est fixée pour 1983 à 0,70 F (valeur mai 1982) pour deux numéros servis au cours de l'année. Sur la base de trois nu-

méros elle s'établirait toujours valeur mai 1982 à 1,05 F de cotisation mensuelle.

Conscients cependant que les syndicats, pas plus que les autres structures de l'organisation ne peuvent payer le prix de cette diffusion sur leurs ressources actuelles, cette part s'ajouterait au taux de 0,75 % de la cotisation.

Chaque syndicat recevra un journal pour dix timbres payés, cette base théorique sera ajustée pour tenir compte de l'évolution des adhérents (création de nouvelles SSE).

Le dispositif de diffusion

Il sera établi sous la responsabilité des syndicats qui constitueront le fichier des diffuseurs et maîtriseront son évolution.

Les envois seront groupés et la base minimum de ces envois par diffuseur sera de 30 exemplaires. Si la décision du congrès de Metz est positive, sa mise en œuvre aura des incidences sur notre système actuel de diffusion.

Il restera en effet, huit numéros ordinaires dont le numéro « spécial Impôts » servis par la diffusion militante et les différentes formules d'abonnement.

Les trois exemplaires, inclus dans la cotisation, connus de tous les adhérents devraient permettre d'ac-

croître la diffusion des autres numéros.

En conclusion

Les syndicats ont donc tous les éléments pour se prononcer sur cette importante question d'une information régulière à assurer à tous ceux et toutes celles qui sont syndiqués à la CFDT, et dont il est capital de renforcer le rôle et la place dans notre organisation.

La procédure de discussion

Le projet de résolution soumis au congrès, a intégré trois éléments importants qui sont remontés des syndicats :

- fixation d'un coût de l'ordre de 3 F ;
- indexation de ce coût sur la base de l'évolution prévue par la charte financière pour la cotisation confédérale ;
- évolution ultérieure du dispositif par décision du prochain congrès confédéral.

Il n'y a donc pas d'amendement particulier retenu sur ce problème.

La procédure est donc : présentation de la résolution, suivie de deux interventions pour et de deux interventions contre, et d'un vote après la réponse du rapporteur. □



Le 39^e congrès... c'est dans quelques jours et il faut déjà penser à garder des traces écrites des textes qui seront autant de références pour les trois années à venir.

Il est donc INDISPENSABLE que tous les adhérents ayant des responsabilités dans la CFDT possèdent le numéro « SPÉCIAL CONGRÈS » qui paraîtra le 3 juin.

Le chiffre de tirage sera fixé en fonction de vos commandes, alors ne tardez pas... le bon ci-contre est à retourner avant le 26 mai.

BON DE COMMANDE - SYNDICALISME N° 1916 - SPÉCIAL CONGRÈS

à retourner (paiement joint) **AVANT LE 26 MAI**
à CFDT-Presses - 26, rue de Montholon 75439 Paris Cedex 09

Ecrire très lisiblement - Merci

M.	NOM		prénom	
Mme				
Mlle				
N°	rue bd av	Nom de la voie		
code postal	Ville			

QUANTITE

à raison de
9 F l'unité,
soit :

 F

Le paiement, CCP ou chèque bancaire
à l'ordre de « CFDT-Presses »
doit être joint à la commande

Date

Signature

H1



Notre politique d'action pour les trois ans à venir

Thème n° 1. Rapporteur : Jacques Chérèque

Parmi les amendements envoyés par les syndicats, un très grand nombre a été intégré par la Commission des résolutions. Et lors du Bureau national des 28 et 29 avril derniers, la rédaction de nombreux passages du projet de résolution a été remaniée et améliorée.

Les paragraphes qui font l'objet d'amendements, sont imprimés en italique.

PROJET DE RÉSOLUTION

100. Le 39^e congrès de la CFDT confirme ses positions prises lors des congrès antérieurs sur la nécessité de l'action de masse et de classe pour parvenir à une société socialiste démocratique et autogestionnaire. Il réaffirme la nécessité, soulignée lors de son congrès de Brest, de développer la mobilisation des travailleurs et des travailleuses, par une pratique d'action efficace qui lie

étroitement l'élaboration des revendications, la conduite de l'action, la négociation pour obtenir des résultats

101. Cette pratique prend en compte à la fois les réalités de la période de crise économique et sociale et les profondes mutations qui caractérisent la société française et le monde d'aujourd'hui. Le contexte politique issu du 10 mai lui ouvre de nouvelles possibilités.

110. Un monde en mutation

111. La crise de la société capitaliste française dont nous avons souligné la profondeur dès 1968, n'a pas soudain disparu avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Elle développe ses effets au plan économique : stagnation de l'activité, restructuration de branches entières et du tissu industriel des régions, poursuite de l'inflation. Le chômage qui en découle est destructeur, pour les individus et pour la société.

112. Cette crise est aussi celle des rapports sociaux. Elle développe les inégalités. Dans l'entreprise, elle fait éclater la collectivité de travail et multiplie les sta-

tuts précaires. Dans la société, elle affecte l'ensemble des institutions, l'école, la famille, les institutions politiques, etc. Elle engendre des revendications d'appropriation du pouvoir dans les entreprises et dans la société, mais aussi des tentations de repli individualiste ou corporatiste.

113. Le monde entier est touché par la crise et les mutations actuelles. L'ensemble des relations internationales en est affecté : tensions croissantes entre super-puissances, développement de la concurrence, recherche de nouveaux marchés, lutte pour le contrôle des

matières premières et des ressources énergétiques, montée du protectionnisme, sous-développement des pays du tiers-monde.

114. Le capitalisme et le type de développement qu'il a engendré montrent leurs limites. Dans cette situation, diverses stratégies de sortie de la crise sont à l'œuvre.

115. Les options libérales de rénovation du capitalisme divisent les travailleurs et la société tout entière entre un secteur à haute productivité et un secteur assisté. Elles suscitent des tensions sociales auxquelles il est répondu par un autoritarisme croissant.

116. Les options autoritaires pour surmonter la crise sont fondées sur le dirigisme et la fermeture des frontières. Elles reposent sur le nationalisme et la xénophobie. Elles se retrouvent dans

différentes familles politiques et sociales.

117. Les options sociales-démocrates montrent leurs insuffisances. Elles ne remettent pas fondamentalement en cause le système capitaliste. Elles accroissent le rôle de l'Etat pour assurer une répartition plus égale des ressources disponibles et sous-estiment la nécessité de la mobilisation des travailleurs pour changer les structures et modifier les rapports de pouvoir au sein de la société.

118. Notre option, celle d'une sortie non capitaliste de la crise et de la construction d'une société socialiste autogestionnaire, passe par une appropriation collective des pouvoirs, la planification démocratique, et la mise en œuvre d'un autre type de développement. Elle peut se réaliser plus facilement aujourd'hui. C'est l'objectif de notre action.

120. Chances et risques du contexte actuel

121. L'arrivée de la gauche au pouvoir témoigne de la volonté de la population de voir apporter des solutions aux problèmes posés par la crise, en premier lieu le chômage. Le changement politique, en brisant les liens privilégiés entre le patronat et le gouvernement, crée un rapport de forces plus favorable pour le mouvement ouvrier et offre de nouvelles possibilités à l'action syndicale pour une transformation profonde de la société.

122. La victoire électorale a eu lieu dans la désunion, sans forte mobilisation populaire et sans une clarté suffisante sur les conditions et les moyens de transformation profonde de la société. Cela rend d'autant plus nécessaire une dynamique d'action portée par les travailleurs, et contribuant à l'union des forces populaires.

123. Pour construire le socialisme autogestionnaire, rien ne peut remplacer l'action des travailleurs eux-mêmes, celle de l'Etat ne suffit pas. Le changement social dépend largement de l'action dans la société. Il dépend donc de notre intervention active et autonome et de notre capacité à faire des travailleurs les acteurs du changement.

C'est la responsabilité de la CFDT de créer le rapport de forces en impulsant la nécessaire mobilisation sociale.

124. Les difficultés sont immenses : elles accroissent nos responsabilités. Un des enjeux de notre action est de vaincre les résistances du patronat, dirigeants d'entreprises privées ou publiques ou d'administrations, et de les obliger à conformer leurs décisions à la réussite des transformations en cours.

125. Le patronat n'est pas le seul obstacle au changement. D'autres résistances sont à vaincre. Elles sont le fait de ceux

qui, salariés ou non, n'acceptent les changements que dans la mesure où leur propre situation n'est pas mise en cause et se refusent à tout effort de solidarité.

126. La montée des corporatismes est perceptible au sein de la société française. Pour y faire face, il faut réduire les inégalités dans l'ensemble de la société et construire de nouvelles solidarités. Cette exigence concerne également le syndicalisme.

Les salariés sont divisés en statuts sociaux très inégalitaires, en raison des politiques patronales, de la situation de leur secteur d'activité, qu'il soit industriel, de services, ou dépendant de l'Etat et de leur place au sein de ces secteurs. La réduction de ces inégalités n'étant pas automatique, c'est la responsabilité du syndicalisme de définir les priorités et d'indiquer les efforts nécessaires pour parvenir à unifier la classe ouvrière. Dans ce but, l'action syndicale pour l'amélioration des garanties collectives doit viser la réduction des écarts (de salaire, d'avantages sociaux, de statuts...) qui existent au sein de la classe ouvrière.

127. La période de mutations que nous vivons comporte des chances et des risques pour l'action syndicale et pour la réalisation du changement. Les risques, ce sont l'attentisme et la radicalisation, deux attitudes qui surestiment également les possibilités transformatrices du pouvoir politique. Les chances, ce sont la mobilisation de masse, consciente et exigeante, la participation majoritaire des travailleuses et des travailleurs à l'action pour transformer le travail et la société.

128. Dans le contexte actuel, les responsabilités du syndicalisme sont encore





Le changement politique crée un rapport de forces plus favorable pour le mouvement ouvrier.

plus importantes que par le passé. Le mouvement syndical est divisé sur les solutions à apporter. La CFDT n'entend pas nier la crise. Celle-ci demande pour en sortir des solutions nouvelles. Limiter notre action à la défense des acquis laisserait la place aux forces patronales pour conduire des mutations conformes à leurs propres intérêts. La CFDT n'entend pas non plus limiter ses ambi-

tions. Elle entend être à la fois ambitieuse et réaliste.

129. L'indépendance syndicale est, au moment où la gauche est au pouvoir, une nécessité aussi impérieuse qu'auparavant. Cette indépendance de la CFDT s'applique également à ses relations avec les partis politiques et avec les élus.

130. La CFDT est porteuse d'un projet de transformation de la société, en fonction de sa propre analyse et des réalités qu'elle affronte dans sa pratique syndicale. Son indépendance lui permet de proposer ses propres solutions pour le changement. Cette capacité de propositions est un élément décisif pour la réussite des transformations sociales nécessaires.

131. Celles-ci se réaliseront d'autant mieux que s'établiront des convergences entre notre action syndicale et l'action gouvernementale, en fonction de nos propres objectifs et de notre conception de la réussite du changement. Dans ses rapports avec le gouvernement, la CFDT affirme publiquement ses points d'accord et ses points de désaccord et fait de la clarté dans le débat public la règle de son comportement.

132. La CFDT entend agir pour modifier profondément et durablement les conditions de vie des salariés et, ce faisant, entamer concrètement la transformation de notre société.

200. Les priorités de la CFDT pour les trois ans à venir

201. La CFDT décide de se donner pour les trois ans à venir trois axes prioritaires d'action, enjeux décisifs pour la transformation de notre société :

- construire de nouvelles solidarités et vaincre le chômage ;
- conquérir des droits nouveaux pour changer le travail ;
- changer le type de développement pour vivre ensemble autrement.

202. Construire de nouvelles solidarités et vaincre le chômage.

Etre solidaires pour l'emploi c'est, dans les trois ans :

203. Faire qu'aucun salarié ne travaille pas plus de 35 heures hebdomadaires en moyenne en 1985, les heures supplémentaires étant limitées et récupérées en temps de repos.

La réduction du temps de travail a pour objectif prioritaire la lutte contre le chômage. Pour y aboutir, la CFDT conduit son action afin que dans les branches et les entreprises, les négociations portent sur les conditions de la création d'emplois, la compensation salariale et le contrôle de l'organisation du temps de travail.

La compensation salariale doit être

cohérente avec l'objectif de réduction des inégalités, en particulier avec la revalorisation du pouvoir d'achat du SMIC et sa répercussion sur les salaires inférieurs à deux fois son montant.

Le niveau de la compensation doit être négocié en s'appuyant sur cette orientation.

Cette lutte suppose ainsi que la réduction du temps de travail ne soit pas l'occasion d'une réduction de la masse salariale des entreprises et soit accompagnée d'une modification de l'assiette des charges sociales de manière à également favoriser la création d'emplois dans les entreprises de main d'œuvre. Enfin, des mesures législatives et réglementaires doivent aider au développement des négociations et assurer en tout état de cause en 1985 l'application effective des 35 heures dans toutes les entreprises.

204. Obtenir que tous les postes de travail, tous les métiers, toutes les qualifications, soient accessibles aux travailleurs.

205. Agir pour que chaque jeune sorte du système scolaire avec une qualification professionnelle ouvrant sur un emploi et de réelles possibilités d'insertion sociale.

206. Résorber le recours aux travailleurs à statut précaire dans le secteur privé, comme dans le secteur public et nationalisé, agir pour leur embauche, quels que soient leur nationalité, leur race, leur sexe ou leur âge, et faire que les travaux qu'ils font actuellement soient assurés par des travailleurs permanents de l'entreprise ou de l'administration concernées. L'ANPE doit devenir le seul organisme habilité à effectuer le placement des travailleurs. Pour cela, elle doit être dotée de moyens financiers et moyens en personnel pour remplir un rôle efficace d'information, de conseil et de recherche des emplois.

207. Conquérir des droits nouveaux pour changer le travail.

Des droits nouveaux ont été acquis : d'autres restent à obtenir. Ils sont des moyens pour la CFDT de faire en sorte que le changement entre dans l'entreprise. Pour changer le travail, il faut, dans les trois ans :

208. Obtenir des accords dans chaque entreprise permettant aux travailleurs et aux travailleuses de débattre collectivement de leurs conditions de travail pendant 1 % des heures travaillées et d'en modifier le contenu. Dès aujourd'hui, les travailleurs doivent intervenir sur les problèmes qui leur sont posés par les investissements, les outils de travail, les technologies, l'organisation du travail, les politiques industrielles, les biens et services produits, leur qualité et leur durabilité.

209. Mettre en place un droit syndical dans les petites entreprises adapté aux spécificités des différentes professions par des solutions négociées dans les branches : regroupements d'entreprises, délégué syndical interentreprises...

210. Etendre la négociation collective par :

- la revalorisation des conventions collectives ;
- la mise en œuvre active, dans toutes les entreprises et administrations, de l'obligation de négocier sur les salaires réels, l'organisation du temps de travail, le droit d'expression des travailleurs et la formation permanente ;
- la décentralisation des lieux de négociation et de décisions dans le secteur public et nationalisé.

211. Mettre en place par priorité des conseils d'ateliers et de services dans toutes les entreprises nationalisées et collectivités locales, pour permettre à l'ensemble des travailleurs de décider et de mettre en œuvre leurs objectifs en matière de condition et d'organisation du travail afin de progresser vers une réelle socialisation de ces entreprises.

Leur mise en place permettra de préciser le contenu, les droits, les pouvoirs des conseils d'ateliers et de services, et les rapports entre ces conseils et les instances élues par les travailleurs ou désignées par leurs organisations.

212. Changer le type de développement pour vivre ensemble autrement.

L'action syndicale doit orienter les grands choix économiques des entreprises et des administrations, dans le cadre de la planification démocratique. La CFDT veut impulser un type de développement plus égalitaire s'appuyant notamment sur les entreprises nationalisées, refusant le productivisme, donnant la priorité à la consommation collective, fondé sur une appropriation du pouvoir par les travailleurs et le peuple, et permettant de nouveaux rapports de coopération entre les pays.

213. La CFDT, dans cette volonté de modifier en profondeur notre société, agit pour :

214. La mensualisation et le relèvement négocié du pouvoir d'achat du SMIC pour atteindre en deux ans 3 900 F, valeur au 1^{er} avril 1982, avec une répercussion dégressive et négociée dans les grilles de salaires n'allant pas au delà de deux fois le SMIC.

215. La réforme des prestations familiales liée à celle de la fiscalité, fondée sur le droit de l'enfant, et la mise en œuvre d'une politique de santé basée sur la prévention et l'égalité d'accès aux soins.

216. Proposer les évolutions industrielles et économiques nécessaires pour satisfaire les besoins prioritaires de la collectivité nationale, permettre le développement des régions et établir des rapports de coopération plus égalitaires avec les pays du tiers-monde, pour leur permettre aussi leur propre développement.

217. Faire des comités locaux de l'emploi un moyen efficace d'intervention sur les problèmes posés localement

Pour construire le socialisme autogestionnaire rien ne peut remplacer l'action des travailleurs eux-mêmes (notre photo les Faïencières de Longwy).



par la situation de l'emploi ; parvenir à la réalisation d'accords interprofessionnels pour concrétiser le droit de vivre au pays.

218. Faire de la décentralisation et la régionalisation un moyen d'élargissement de la démocratie et de développement équilibré par :

- la réforme des comités économiques et sociaux régionaux qui doivent devenir un point d'appui de l'action des travailleurs ;
- la décentralisation des services publics qui doit permettre aux personnels et aux usagers d'être partie prenante de leur fonctionnement et aux collectivités territoriales d'avoir la maîtrise de leur propre développement.

219. Les modalités et moyens nécessaires à l'amélioration de la nature et de la

qualité du service rendu aux usagers et aux consommateurs dans l'ensemble des secteurs privé et public doivent être négociés entre les parties concernées aux niveaux les plus appropriés.

220. Faire progresser conjointement les conditions de vie et de travail en Europe, en particulier la réduction du temps de travail vers les 35 heures. Peser sur les objectifs et les moyens des rapports internationaux, notamment avec les pays en voie de développement.

221. La CFDT fera porter ses efforts sur ces trois priorités, dont elle fera le bilan au prochain congrès.

222. Ces trois priorités guident l'action quotidienne des organisations de la CFDT sur les autres revendications communes, dans tous leurs domaines d'intervention.

223. Les principales revendications communes

224. Les salaires et les revenus.

La réduction des inégalités reste l'axe majeur. Elle passe par :

- une évolution différenciée des salaires qui privilégie l'augmentation du pouvoir d'achat des bas salaires et qui vise à une hiérarchie des salaires réels (primes, indemnités et toutes autres formes de rémunération comprises) de 1 à 6 entre le plus bas et le plus élevé. Cela implique également l'établissement de nouvelles grilles de classifications ;
- des mesures d'indexation spécifiques concernant les SMIC dans les DOM-TOM qui doivent être négociées localement ;
- la connaissance et la négociation des salaires réels dans l'entreprise ;
- l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, à travail égal ;
- la suppression des systèmes de rémunération au rendement et l'intégration progressive et négociée des primes dans le salaire ;
- la réduction de la hiérarchie des revenus de 1 à 10, qui suppose une réforme fiscale et une politique de connaissance des revenus ;
- la prolongation des durées d'indemnisation pour les chômeurs de longue durée, avec notamment pour les chômeurs âgés de 50 ans et plus, la garantie d'une indemnisation égale à l'allocation de base sans limitation de durée ;
- l'augmentation du minimum retraite pour atteindre le SMIC pour une carrière complète ;
- le remplacement progressif des pensions de reversion par l'acquisition de droits propres garantissant des ressources suffisantes ;
- la prise en compte d'une bonification de trois ans par enfant pour les travailleuses ayant cessé leur activité pour élever leurs enfants.

225. L'emploi.

- la mixité de l'emploi ;
- la mise en service d'une politique globale assurant aux handicapés le droit à l'emploi ;
- le droit à la retraite : à 60 ans sans abattement, à partir de 55 ans pour 40 années de cotisations, anticipée pour travaux pénibles ;
- la création de la cinquième équipe en 33 h 36 pour les postes de travail en continu ;
- la mise en œuvre d'un plan démocratique s'appuyant sur de véritables politiques industrielles sectorielles et régionales assurant un aménagement harmonieux du territoire. Celui-ci doit revitaliser les régions touchées par les restructurations et notamment les DOM-TOM ;
- la création d'emplois d'utilité publique, particulièrement pour améliorer le service aux usagers ;
- la lutte contre les cumuls d'emplois pour les salariés ayant un emploi à temps plein ;
- la lutte contre tous les cumuls emploi/retraite dans la limite d'un revenu égal à une fois et demie le SMIC ;
- la réduction du temps de travail plus rapide pour les travaux pénibles.

226. La protection sociale.

Pour améliorer le système de protection sociale et aller vers une égalité en matière de prestations, la CFDT revendique :

- la réforme de la Sécurité sociale et de son financement ; sa gestion par les travailleurs dès 1982 ;
- la réforme du système de prévoyance collective et des prestations, en particulier en matière de famille et de vieillesse ;
- la réforme des structures médicales et



hospitalières par la généralisation du tiers-payant, dans la perspective d'arriver à la gratuité des soins et la suppression de tous les abattements financiers sur les établissements de soins et de services de santé à but non lucratif ;

- la suppression du secteur privé dans les hôpitaux ;
- la suppression des contrôles médicaux patronaux privés.

227. Les conditions de travail.

Le Conseil national d'octobre 1981 a adopté une plate-forme de prise en charge des conditions de travail présentant nos priorités pour :

- agir face aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ;
- développer une action pour la prévention des risques professionnels ;
- agir pour une autre organisation du travail.

Les organisations de la CFDT agiront pour faire avancer les revendications contenues dans cette plate-forme.

228. Les droits des travailleurs.

La CFDT confirme sa volonté d'agir pour étendre les droits des travailleurs et de leurs organisations syndicales par :

- l'obligation de négocier dans l'entreprise et l'attribution de moyens en conséquence pour la section syndicale ;
- la couverture de tous les travailleurs par des conventions collectives et l'amélioration de leur contenu ;
- la décentralisation des lieux de négociation et la reconnaissance de la section d'entreprise dans le secteur public ;
- la généralisation du droit syndical en l'adaptant aux petites entreprises et à l'intérim ; l'amélioration des institutions représentatives ; l'extension des droits d'information et d'expertise des CE ;
- l'attribution aux militants membres d'un organisme directeur d'un syndicat, d'une UL, d'une UD, d'une UR ou d'une fédération d'une protection légale, du temps nécessaire et des moyens pour l'exercice de leurs responsabilités ;

– droit au détachement de militants pour des responsabilités syndicales et à leur réintégration dans leur emploi ou emploi équivalent ;

- les représentants syndicaux dans les organismes extérieurs à l'entreprise, tels que comités locaux de l'emploi, comités économiques et sociaux régionaux, organismes paritaires... doivent bénéficier d'une protection légale et disposer du temps, et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ;
- l'éligibilité des immigrés comme conseillers prud'hommes et administrateurs de Sécurité sociale.

229. Les conditions de vie.

La CFDT mène son action syndicale en vue d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs salariés, chômeurs et retraités.

Pour cela, elle agit en lien avec les forces organisées qui, dans des domaines

précis, poursuivent des objectifs qu'elle partage. Elle intervient pour :

- peser collectivement sur les problèmes de consommation (prix, amélioration des services publics et privés rendus aux usagers) ;
- renforcer le rôle social et culturel des CE dans le sens d'une plus grande solidarité ;
- obtenir une augmentation du nombre et une amélioration du fonctionnement des équipements collectifs dans le domaine des centres de santé, de la petite enfance de l'aide aux personnes âgées, mais aussi dans le domaine culturel, de l'habitat et des transports ;
- agir pour que les usagers aient leur place dans la définition et l'élaboration de leur cadre de vie aussi bien pour l'urbanisme, l'architecture, les espaces verts et les transports qu'ils vivent quotidiennement, que pour les choix généraux en matière d'aménagement local ou régional.

230. La formation et la recherche.

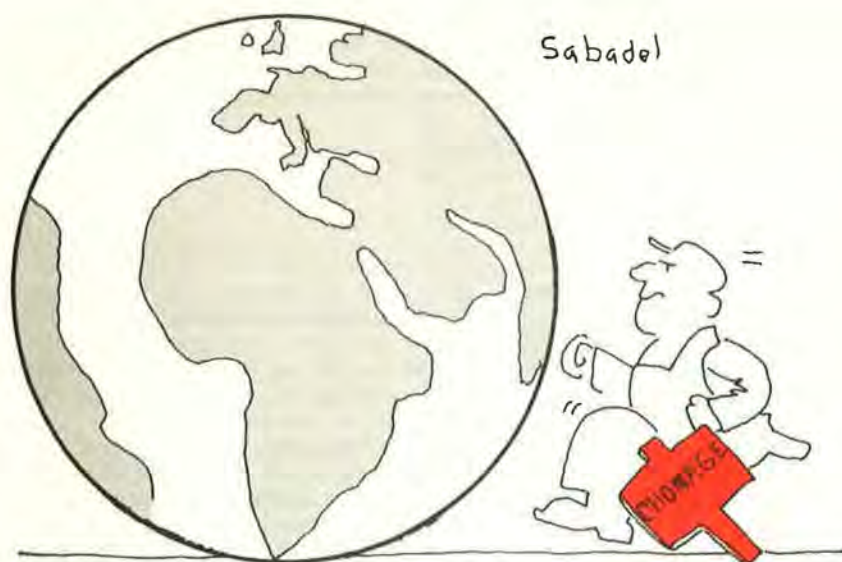
L'école et la formation continue sont un enjeu pour les travailleurs. L'inadaptation du système de formation dans ses méthodes, ses contenus et ses structures ainsi que son isolement par rapport à la vie sociale, sont cause de nombreux échecs dont les enfants de travailleurs font particulièrement les frais. La crise que notre pays traverse et qui appelle de plus grandes capacités de mutations et d'adaptation, rend plus insupportable cette situation.

La CFDT agit pour la transformation de l'école et invite ses organisations et l'ensemble des travailleurs à développer les initiatives pour réduire les échecs, pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes.

La formation continue doit devenir un droit pour tous et contribuer à la promotion personnelle et professionnelle dans une perspective de réduction des inégalités. Pour la CFDT, la mise en place d'un service public laïc et unifié de l'Éducation nationale est indissociable de la transformation, la décentralisation et la rénovation du système éducatif. Le service public doit être fondé sur l'autonomie des établissements et des équipes pédagogiques et éducatives, l'ouverture de l'école sur la société, l'élargissement du choix des établissements scolaires pour les usagers dans le cadre d'une nouvelle conception de la carte scolaire. Un tel service public se donnant comme objectif la lutte contre l'échec scolaire, est susceptible de réconcilier les jeunes et l'école et de rencontrer l'adhésion du plus grand nombre.

– La CFDT entend prendre en charge collectivement les orientations et le contrôle de la recherche et de la technologie pour agir efficacement et suffisamment tôt sur les conditions de vie et de travail, sur le type de développement, les





questions liées à l'environnement, le chômage...

231. L'énergie.

La CFDT agit pour une politique diversifiée de l'énergie donnant la priorité aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, permettant un nouveau type de développement adapté en particulier à la coopération avec le tiers-monde.

La CFDT condamne le choix du tout nucléaire qui freine de fait la nécessaire politique d'économie d'énergie, s'oppose à la décentralisation et conduit à accroître la dépendance des consommateurs et des travailleurs par rapport à un processus de production très rigide, en particulier dans les industries lourdes et le secteur tertiaire. Elle est favorable à une diversification des approvisionnements en combustible (charbon, pétrole, gaz, uranium...).

La CFDT agit pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs du nucléaire et de la population. Elle considère inutiles et dangereuses l'extension des centrales existantes ou la création de nouvelles centrales nucléaires, l'extension de l'usine de La Hague et l'industrialisation des surrégénérateurs, y compris Super-Phénix. Elle s'oppose au retraitement des combustibles irradiés étrangers.

232. Les libertés, la paix et la coopération internationale.

La CFDT agit pour la défense et l'extension des libertés en France et dans le monde et contre toute atteinte aux droits de l'homme et aux droits des peuples. Elle intervient tout particulièrement pour l'accroissement des droits des minorités culturelles et ethniques.

Elle agit pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs immigrés étrangers et des travailleurs originaires des DOM-TOM, pour leur assurer des droits et des garanties égaux à

ceux des autres travailleurs et leur obtenir des conditions de réinsertion satisfaisantes quand ils le souhaitent.

Dans les DOM-TOM, la CFDT poursuit son action pour permettre un développement économique assurant aux travailleurs la possibilité d'un emploi sur place et mettant ainsi fin à l'obligation de s'expatrier. La CFDT réaffirme le droit à l'autodétermination des DOM-TOM.

Elle agit également pour l'extension des libertés d'expression et d'organisation au sein de l'institution militaire, et la réduction du service militaire à six mois. La CFDT réclame que le droit à l'objection de conscience puisse s'exercer sans encourir de sanctions pénales ou administratives.

La CFDT renforce son intervention dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats pour que celle-ci devienne un véritable outil d'action syndicale, et d'abord en faveur d'une réduction de la durée du travail vers les 35 heures dans l'ensemble des pays d'Europe.

Les organisations de la CFDT s'impliquent activement dans les différents comités syndicaux européens (CSE) pour coordonner plus efficacement l'action syndicale européenne. A l'échelle mondiale elles participent à l'action face aux sociétés multinationales, en particulier à travers les secrétariats professionnels internationaux (SPI).

La CFDT multiplie ses efforts pour apporter un soutien concret aux mouvements syndicaux démocratiques, notamment dans les pays en voie de développement. Elle soutient les luttes pour les libertés, entre autres les libertés syndicales, partout où elles sont bafouées (Turquie, Pologne, Salvador, Afghanistan, Afrique du Sud...). Son engagement est particulièrement actif en faveur des travailleurs et des peuples soumis aujourd'hui aux régimes dictatoriaux ou totalitaires dans le tiers-monde, à l'Est ou à l'Ouest. Elle réclame la libération des syndicalistes emprisonnés dans quelque pays que ce soit.

La CFDT réaffirme sa condamnation de toute discrimination raciale, dont l'apartheid constitue une forme odieuse.

S'agissant de la Pologne, elle réaffirme son soutien à la lutte des travailleurs polonais et de leur syndicat Solidarité. Elle réitère sa condamnation du coup de force du 13 décembre, et demande la levée de l'état de siège, la libération des syndicalistes emprisonnés, la restauration des libertés conquises depuis août 1980, et le rétablissement de Solidarnosc dans la plénitude de ses droits et de ses moyens. Elle développe sa solidarité active et concrète avec les militants emprisonnés et avec le mouvement de résistance des travailleurs polonais.

La CFDT s'oppose à la logique des blocs et à la course aux armements. Elle rappelle son opposition aux armes nucléaires, bactériologiques et chimi-

ques. Elle se prononce pour un désarmement simultané, progressif et contrôlé. Elle mène l'action pour la paix et l'indépendance des peuples.

300. Notre pratique d'action

301. La CFDT mène l'action pour atteindre ses objectifs. Elle développe une mobilisation massive et continue des travailleurs, à partir de leurs problèmes concrets, en tenant compte des spécificités de leurs situations et de la diversité de leurs aspirations. Ses priorités traduites dans son action syndicale quotidienne concrétisent ses perspectives de transformation sociale.

302. L'organisation syndicale joue un rôle irremplaçable pour développer un rapport de forces en faveur des travailleurs, à travers l'information, le débat, l'élaboration des revendications, la détermination des niveaux de décisions sur lesquels agir, la conduite de l'action, la négociation, l'obtention et la valorisation des résultats.

303. Toutes ces étapes de l'action syndicale sont étroitement liées et se consolident mutuellement. L'efficacité de l'action dépend tout à la fois de la crédibilité de la revendication, du contenu de transformation qu'elle porte, du nombre de syndiqués et de militants, de la masse des travailleurs engagés dans l'action, de la capacité à imposer une négociation positive et de la confiance apportée par des résultats concrets.

304. La négociation est partie intégrante de l'action. La revendication, l'action et la négociation sont prises en charge par la section syndicale en rap-

port avec le syndicat, la fédération, l'union interprofessionnelle, la confédération, en fonction des problèmes abordés et du niveau des divers interlocuteurs : entreprises, branches, localités, patronat ou pouvoirs publics.

La convergence et l'articulation des actions menées par la CFDT à ces différents niveaux permet d'avancer sur des objectifs communs.

305. Pour rendre l'action plus efficace, la CFDT met en œuvre une démarche unitaire.

306. L'unité d'action.

307. La classe ouvrière se caractérise aujourd'hui par son éclatement en de multiples statuts et en diverses situations : travailleurs et chômeurs, travailleurs et travailleuses, salariés dotés d'un emploi stable et travailleurs précaires, travailleurs français et immigrés, travailleurs des grandes entreprises et salariés des entreprises sous-traitantes ou des petites entreprises.

308. A cet éclatement s'ajoute la division syndicale qui affaiblit le mouvement syndical et handicape la possibilité d'un réel changement social.

309. Cette situation est caractérisée par :

310. Le soutien de la CGT à la politique du PC, qui l'a conduite à sortir des accords d'unité d'action de 1966 et de 1974 et, depuis les élections présidentielles, malgré des actions communes dans les entreprises, à ignorer les autres organisations syndicales.

311. Le refus de l'unité d'action par FO au nom de préalables idéologiques ou politiques. Des attitudes similaires se retrouvent à la CGC et à la CFTC.

312. Le refus de la FEN de pratiquer dans son champ propre l'unité d'action avec le SGEN.

313. Pour surmonter ces difficultés, il faut tenir compte de l'histoire récente de l'unité d'action.

314. L'unité d'action CFDT-CGT a été un élément déterminant du dynamisme syndical. Elle a été l'occasion d'avancées importantes en matière revendicative. Cependant les caractéristiques de l'unité - recherche d'une convergence stratégique, limitation des efforts unitaires à deux partenaires, attente d'accords de sommet - ont placé de fait les relations CFDT-CGT sous l'influence des relations PS-PC.

315. Ce type de pratique unitaire a conduit à amplifier le caractère idéologi-



Les travailleurs immigrés, au sein de la CFDT doivent être les premiers acteurs de l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

que des débats au détriment de la réflexion sur la pratique syndicale.

316. Cette conception n'a pas aidé à l'évolution des autres organisations syndicales et n'a pas toujours permis une participation massive des travailleurs à l'action unitaire.

317. Une nouvelle pratique unitaire.

Il faut aujourd'hui, en prenant en compte les richesses et les limites de l'unité d'action dans le passé, proposer une orientation ambitieuse pour s'efforcer de construire une unité plus solide, plus durable et plus large.

318. Le pluralisme d'opinion qui existe au sein de la classe ouvrière, peut être un élément de force si les organisations syndicales mènent ensemble un débat positif pour trouver des objectifs com-

muns en prenant en compte la diversité des conditions du salariat et pour définir les moyens de les faire aboutir.

319. Cette unité d'action doit se réaliser sur la base d'objectifs précis, en fonction des revendications des travailleurs et de leurs organisations syndicales, plutôt que sur la base d'accords programmatiques généraux.

320. *La CFDT, cherchant l'efficacité de l'action syndicale agit dans ce sens pour construire une mobilisation unitaire des travailleurs, sans exclusive. Elle propose, sans préalables idéologiques ou politiques, l'unité d'action à toutes les organisations syndicales présentes sur le terrain et décidées à agir : la CGT, la plus importante, FO, la CFTC, la CGC et la FEN.*

400. Le monde change, changeons notre syndicalisme

401. Pour être à la hauteur des enjeux actuels, la CFDT doit, dans son fonctionnement et par sa pratique syndicale, devenir l'instrument toujours mieux adapté dont les travailleuses et les travailleurs ont besoin.

411. Approfondir la démocratie syndicale

412. La politique d'action de la CFDT impose des choix parfois difficiles à faire, y compris au sein de la classe ouvrière. Ils doivent être le produit du débat et de la vie démocratique de l'organisation. La CFDT définit, à partir de son expérience, les pratiques qui favorisent ce débat démocratique.

413. Le fonctionnement fédéraliste est pour la CFDT la garantie première de cette vie démocratique. Il permet au débat de se dérouler en fonction des situations et des pratiques concrètes. Il faut le mettre en œuvre avec plus de détermination.

414. L'engagement commun sur les priorités revendicatives de toute la CFDT, de même que l'implication dans les lieux de négociations qui existent ou qui sont à créer - dans l'entreprise, les branches, les localités ou les régions - permettent une réelle articulation entre toutes les structures de la CFDT.

415. Le rôle de la Confédération est important dans la période. Elle impulse, anime et coordonne la réflexion et l'action des organisations. Sur la base d'un rapport de forces favorable, elle négocie avec le gouvernement et le patronat au niveau national interprofessionnel les problèmes qui ne peuvent être réglés qu'à ce niveau. Elle développe la mobilisation de masse sur ses priorités.

A cet effet, elle prend des initiatives spécifiques d'action, en lien étroit avec les luttes menées dans les entreprises, les branches et les régions.

416. L'autonomie d'action et de négociation de chaque niveau de l'organisation permet la prise en compte des préoccupations professionnelles diverses et des spécificités régionales différentes. Elle impose la recherche d'une plus grande cohérence et d'une cohésion plus forte. Le débat collectif et l'engagement commun de toutes les organisations de la CFDT sur ses objectifs permettent l'avancée de l'ensemble de l'organisation, ce qui favorise une réduction des inégalités entre les salariés.

417. Une CFDT plus enracinée.

418. La CFDT n'est pas suffisamment présente dans la diversité de la classe ouvrière. Des millions de travailleuses et de travailleurs ne sont pas syndiqués et sont ainsi privés d'un instrument d'action irremplaçable. La division de la classe ouvrière en multiples statuts, mais aussi un droit et une pratique syndicale inadaptés à ces situations nouvelles en sont la cause. Pour s'ouvrir à toutes les catégories de travailleurs, la CFDT doit savoir adapter ses structures, se transformer, et prendre en compte leurs revendications particulières et leurs spécificités :

- en recherchant de nouvelles méthodes d'organisation et de fonctionnement pour rassembler durablement, dans les syndicats, les travailleuses et les travailleurs, des petits établissements et entreprises ;

- en regroupant dans la CFDT, avec les syndicats concernés, tous les salariés travaillant sur le site d'une même entreprise, qu'ils soient employés de cette entreprise, intérimaires ou en sous-traitance ;

- en rappelant la responsabilité des UL ou UIB, ainsi que celle des syndicats de l'entreprise principale quant à l'organisation et la syndicalisation de ces travailleurs.

Procédure d'appel sur les amendements

Les amendements non retenus peuvent faire l'objet d'un appel auprès de la commission des résolutions.

L'appel des syndicats doit parvenir au secrétariat général de la Confédération au plus tard le 17 mai 1982.

La commission des résolutions examinera les appels lors d'une réunion fixée au lundi 24 mai à Metz et décidera, au vu des demandes et des débats apparus dans la phase préparatoire, si elle doit compléter son choix initial pour un ou deux amendements supplémentaires.

ATTENTION : ce « *repêchage* » ne peut porter que sur un nombre très limité : 1 ou 2 au plus. Aussi est-il recommandé aux syndicats de ne pas se contenter de redéposer leurs amendements initiaux, mais de faire un choix argumenté.

419. Une meilleure prise en charge des problèmes que connaissent les travailleuses est indispensable. Elle ne se fera pas sans une meilleure mixité de notre organisation, permettant aux femmes de participer pleinement à la vie syndicale et d'assumer des tâches de direction et d'orientation.

420. Les jeunes sont aux prises avec des difficultés réelles. Elles touchent au système éducatif, à l'emploi, au travail, à l'insertion dans la société. A la suite de sa conférence nationale de juin 1981, la CFDT s'engage à développer avec eux un travail spécifique.

421. La CFDT refuse que la retraite soit une mise à l'écart de la vie collective. Avec les retraités, elle agira pour améliorer l'ensemble de leurs conditions de vie, en particulier en matière de cadre de vie, de santé et de revenu.

422. Pour prendre réellement en charge les problèmes des travailleurs immigrés, il faut passer d'une démarche d'assistance encore trop présente à une démarche qui leur permette, au sein de la CFDT, d'être eux-mêmes les premiers acteurs de l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. Cela suppose une prise de responsabilité des travailleurs immigrés dans l'organisation syndicale.

423. Le chômage met à l'écart une partie des travailleurs. Les syndicats doivent leur donner leur place dans l'organisation syndicale pour, avec eux, mieux prendre en charge collectivement leurs problèmes.

424. Les ingénieurs et cadres sont des acteurs à part entière pour la réussite du changement. La CFDT doit prendre les moyens pour qu'ils aient toute leur place dans la construction d'un syndicalisme qui s'enrichit par la diversité des apports.

425. Une CFDT forte.

426. L'effort de syndicalisation est donc indispensable. Proposer aux travailleurs l'adhésion à la CFDT, sur la base de leurs préoccupations concrètes, c'est leur permettre de participer à l'action collective et également de développer la capacité de l'organisation pour une meilleure prise en charge des problèmes. Un syndicalisme fort ne peut se construire sans une démarche volontaire, un effort accru et spécifique des équipes syndicales en direction des travailleurs non syndiqués, dans toutes les catégories de la classe ouvrière.

427. Notre syndicalisme doit évoluer si l'on veut y parvenir. Les rapports entre militants et adhérents, militants et travailleurs doivent se transformer. La forme, le contenu, la durée de nos réunions syndicales, de nos stages de formation doivent être modifiés pour les rendre plus accessibles à toutes et à tous. Etre adhérent à l'organisation implique des devoirs (le règlement de la cotisation), mais aussi des droits : droit de participer à la vie de l'organisation et à ses décisions, droits à des services individuels (information privilégiée, formation, défense juridique, CNAS), droit à des services collectifs fournis par l'intermédiaire d'associations (ASSECO pour les problèmes de consommation, CELIC pour les problèmes des CE). Notre syndicalisme est aussi jugé sur les services qu'il rend à ses adhérents.

428. Un syndicalisme fort, c'est aussi un syndicalisme qui a des moyens. La possibilité existe d'instaurer le prélèvement automatique des cotisations, fondé sur la liberté du syndicat et de l'adhérent et dont l'efficacité est grande : rentrées régulières sur douze mois, allègement des tâches du collecteur, maintien et amélioration de ses contacts réguliers avec les adhérents. Les organisations de la CFDT s'engagent à étudier cette possibilité.

429. Vers une solidarité encore plus grande dans la CFDT.

430. Le 39^e congrès mandate le Bureau et le Conseil national pour qu'ait lieu, à tous les niveaux de l'organisation – syndicats, unions régionales, fédérations, Confédération – un débat sur l'ensemble des moyens dont disposent les différentes structures et sur les mesures à prendre pour faire face de manière solidaire à leurs responsabilités, y compris au niveau de la charte financière confédérale. Au plan confédéral, l'objectif visé est de garantir effectivement à chaque structure, et notamment aux syndicats, les moyens de leur fonctionnement – sans remettre en cause les acquis fondamentaux de la charte.

Dans cette perspective, le débat aura pour but de soumettre des propositions d'amélioration de la charte financière au 40^e congrès.

Un syndicalisme fort ne peut se construire sans un effort accru des équipes syndicales en direction des travailleurs non syndiqués.



500. Vers le socialisme autogestionnaire

501. Notre politique d'action, de même que notre volonté d'adapter notre syndicalisme, visent à instaurer des rapports différents dans l'entreprise et dans la société. La construction d'un mouvement ouvrier fort et uni est un facteur indispensable pour conquérir des changements durables. C'est la condition d'une appropriation du pouvoir par les travailleurs et le peuple.

502. Cela suppose la création de nouveaux lieux de confrontation pour pro-

gresser vers une société socialiste autogestionnaire qui fasse du conflit et de la négociation le moteur de la dynamique sociale.

503. L'autogestion est à l'ordre du jour. Il dépend de nous, de notre capacité de mobilisation sur des objectifs porteurs d'une transformation de la société et significatifs du socialisme autogestionnaire, que notre société progresse dans ce sens. □

AMENDEMENTS A DÉBATTRE

Compte tenu de la reformulation du projet de résolution, les numéros dans le texte ont été changés. Il en a été tenu compte ci-dessous.

• Paragraphe 126

– Syndicat des services postaux de Paris.

Il est proposé de **supprimer** : « Construire de nouvelles solidarités ».

Il est proposé d'**ajouter** à la fin du paragraphe :

« L'histoire montre que les grandes avancées sociales ont été la plupart du temps le fait d'extension à l'ensemble des salariés des acquis obtenus par les secteurs les plus combattifs et les mieux organisés.

» L'unification de la classe ouvrière que nous recherchons s'inscrit donc dans cette évolution historique et tend à élargir les acquis dont bénéficient les secteurs les plus avancés aux situations les plus précaires. »

• Paragraphe 131

– Syndicat des personnels des communes et des travailleurs des établissements de l'OP-HLM et des services des eaux de la Haute-Garonne.

Il est proposé de **supprimer** le paragraphe ainsi libellé :

« Celles-ci [les transformations sociales] se réaliseront d'autant mieux que s'établiront des convergences entre notre action syndicale et l'action gouvernementale, en fonction de nos propres objectifs et des impératifs du changement. Dans ses rapports avec le gouvernement, la CFDT affirme publiquement ses points d'accord et ses points de désaccord et fait de la clarté dans le débat public la règle de son comportement. »

• Paragraphe 203

– Syndicat des cheminots de la Côte-d'Or

Il est proposé de **remplacer** le paragraphe par :

« Agir pour une réduction légale de la durée du travail vers les 35 heures sans perte de salaire jusqu'à six fois le SMIC revendiqué, les heures supplémentaires étant limitées et récupérées en temps de repos. La création d'emplois, l'organisation du temps de travail doivent être négociées au niveau global de la branche et de l'entreprise. »

• Paragraphe 203

– Syndicat des métaux de Grenoble
Il est demandé d'**ajouter** en fin de paragraphe :

« En tout état de cause, la compensation salariale doit être intégrale jusqu'à deux fois le SMIC revendiqué. »

• Paragraphe 320

– Syndicat Hacutex de Cornimont
Il est proposé de **remplacer** la dernière phrase par :

« Elle cherchera l'unité d'action sur la base d'un syndicalisme de classe et de masse ; la CGT devra donc être partenaire privilégiée. »

• Paragraphe 429 et 430

– Syndicats métaux de Charente-Maritime, de Dijon, Montbard, Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire, Nantes, Nevers, du Haut-Rhin, des Deux-Sèvres, de la Somme.

– Syndicat des transports de la Somme.

Ces syndicats proposent de **créer un chapitre 600** nouveau :

« **600. Vers une solidarité encore plus grande dans la CFDT.**

» **601.** Le 39^e congrès, dans la perspective du 40^e, mandate le CN pour qu'ait lieu un débat dans l'organisation sur les moyens de son fonctionnement et la charte financière confédérale, ceci dans la perspective d'une solidarité accrue entre toutes les structures, afin de leur garantir effec-

tivement à chacune, et notamment aux syndicats, les moyens minimum d'un fonctionnement.

» **602.** Pour favoriser le débat au prochain congrès, un inventaire détaillé des moyens des différentes structures de l'organisation, tant en moyens militants (permanents, heures de détachement, heures de délégation, heures de secrétariat, etc.) que matériels (locaux, équipements, charges, etc.) devra être réalisé dans les deux ans par le secteur confédéral d'organisation.

» **603.** Afin de bien cerner les réalités sur le montant de la part des syndicats et assurer cette part comme les autres parts, la Confédération s'engage à rechercher dans les trois ans à venir et en vue d'un débat au 40^e congrès, la possibilité de prélever auprès du syndicat l'ensemble de la cotisation par le SCPVC.

» **604.** Des moyens pratiques devront être recherchés pour que, par étape, la perception et la ventilation de la part garantie au syndicat soient assurées par le SCPVC.

» **605.** Un « pot » de solidarité commun à l'ensemble des structures de l'organisation sera recherché et proposé au prochain congrès. Ce « pot » aura pour objet la réalisation d'une péréquation des moyens de l'organisation (article 602).

» **606.** Une charte définissant plus précisément l'approvisionnement de ce « pot » de solidarité et les conditions de ses affectations sera soumise à l'approbation du prochain congrès.

» **607.** La Confédération s'engage à éditer d'ici la fin 1982 une plaquette regroupant l'ensemble des différents éléments de la charte financière confédérale et de la maintenir à jour en fonction des décisions du congrès. »

– La commission des résolutions, au vu de cet ajout, **propose un texte nouveau** : paragraphes 429 et 430 du projet de résolution. □



Pottier

L'action syndicale, outil du changement

Thème n° 3. Rapporteur : Jean-Paul Jacquier

MOTION PROPOSÉE AU 39^e CONGRÈS

Introduction

Rarement les circonstances ont été aussi favorables pour que nous traduisions dans le quotidien les changements que porte le projet de la CFDT.

Nous avons mis au cœur de notre analyse et de notre action, depuis plus de 15 ans, la volonté d'agir contre toute forme d'aliénation et de domination, celle de favoriser l'intervention de tous ceux et de toutes celles auxquels jusqu'à présent, capitalisme, système politique, division du travail, rapports de domination de tous ordres, refusent l'exercice de leur pleine responsabilité. Aujourd'hui, cette volonté de la CFDT, celle d'avancer vers l'autogestion, doit s'affirmer avec force dans nos initiatives, dans notre pratique.

Le changement ne se décrète pas d'en haut. Si les choix du pouvoir politique peuvent le favoriser, c'est la dynamique du mouvement social qui permet la transformation en profondeur de la société. Nous avons aujourd'hui, avec d'autres, mais peut-être plus que d'autres, la responsabilité de donner vie à cette transformation, de permettre l'ouverture de pistes nouvelles où l'imagination doit savoir s'appuyer sur la réalité et ses

difficultés pour les dépasser, où l'ambition est à la fois de viser haut dans les objectifs et de donner naissance à de multiples initiatives concrètes et convergentes. C'est d'abord le travail et l'entreprise que nous voulons changer. Parce que sa division, les hiérarchies qu'elle fait naître, les risques inégalement partagés du chômage ou de l'accident, le fait qu'on s'y réalise ou non, modèlent en profondeur notre société. Changer le travail, ce doit être pour toutes les organisations de la CFDT une ambition quotidienne. C'est au jour le jour que se vit le rapport au travail et c'est environ 250 jours par an que nous passons sur les lieux de travail. C'est jour après jour que nous devons tisser la trame du changement du travail, innover, inventer de nouveaux rapports sociaux au travail.

Cette motion doit être un « contrat-programme », c'est-à-dire un engagement souscrit par les organisations de la CFDT. Nous nous engageons à la mise en œuvre résolue d'une pratique syndicale qui donne toute sa dimension concrète, quotidienne à notre projet : changer le travail, changer le lieu de travail, changer la société, permettre l'émer-

gence d'un nouveau type de développement.

C'est la cohésion d'une telle mise en œuvre, haussant qualitativement et durablement nos multiples interventions sur le terrain du travail qui permettra à la CFDT d'affronter mieux les pouvoirs patronaux, de contester positivement l'hégémonie que les employeurs s'efforcent de maintenir sur la vie économique, l'organisation de la production et les rapports sociaux, de faire pièce à la nouvelle politique patronale de contournement des organisations syndicales. C'est cette cohésion aussi qui permettra au syndicalisme de se transformer, de s'ancrer davantage auprès des adhérents et des travailleurs, en prenant mieux en compte les aspirations quotidiennes dans toutes leurs diversités, d'être la base d'une expression collective dans l'entreprise. C'est en apportant la preuve de sa capacité à changer les situations quotidiennes que la CFDT pourra mieux proposer à l'ensemble des travailleurs, d'aller plus loin dans le changement.

Organiser cette prise en charge des problèmes du travail et de l'entreprise est, pour nous, s'engager dès aujourd'hui sur le chemin de l'autogestion.

1. Changer les conditions de travail

11. Pour les travailleurs, changer le quotidien, c'est le plus souvent changer d'abord les conditions de travail.

Supprimer les risques d'accidents ou de maladies, mais aussi tous ces éléments qui créent la monotonie et la fatigue, l'ennui et l'absence de responsabilités. Remettre en cause l'organisation actuelle du travail, la division entre ceux qui décident et ceux qui exécutent, qui n'ont pas « leur mot à dire ».

C'est une prise en charge permanente des problèmes des conditions de travail que veut instaurer la CFDT. Faire en sorte que travailleurs et travailleuses deviennent pleinement les acteurs responsables de ces changements.

12. Donner corps au droit d'expression sur les conditions de travail pendant le temps de travail.

Sans la conquête du droit de dire soi-même ce que l'on vit et ce qu'il faut changer, la transformation des conditions de travail piétinera, les rapports de domination, de dépendance resteront les mêmes.

Toute la CFDT doit s'engager pour gagner sur le droit d'expression, sur le 1 % du temps de travail à y consacrer, sur la liberté de parole des travailleurs. En un an, nous devons ancrer ce droit sur les lieux de travail et le rendre indéracinable. Parole libre qui ne doit être confisquée ni par les organisations syndicales, ni

par l'entreprise ou le service.

13. Proposer, négocier et agir pour l'amélioration des conditions de travail.

L'expression des travailleurs doit devenir la base d'une nouvelle dynamique d'amélioration des conditions de travail. En s'appuyant sur la réduction du temps de travail pour porter le débat sur les cadences, la pénibilité des tâches, l'intensité du travail, la CFDT entend accroître le contrôle collectif des travailleurs sur tous les aspects du temps de travail. En utilisant la réforme des CHS pour en faire des comités aux compétences élargies, ou leur création dans la Fonction publique et les PME, notre action doit s'élargir pour porter davantage sur l'organisation et la division du travail. Il n'est pas inéluctable que des salariés soient OS à vie, que le progrès technique entraîne une déqualification des travailleurs. C'est notre capacité à faire naître et développer des actions, à proposer des projets alternatifs qui obligera les employeurs à négocier l'organisation du travail, la division des tâches et notamment dans le cadre des programmes annuels des nouveaux comités des conditions de travail.

14. Faire des institutions de prévention des lieux d'action pour l'amélioration des conditions de travail.

Ces institutions (Sécurité sociale, médecine du travail, organismes de

recherche) doivent mieux servir au développement de la prévention, à l'amélioration des conditions de travail. Elles ne le feront pas spontanément. Seule une prise en charge syndicale peut permettre cette évolution faisant de la santé une priorité s'imposant aux contraintes du travail.

La création d'organismes régionaux adaptés, permettant aux CHS, CE et syndicats de trouver l'aide technique nécessaire à leur action, le développement de politiques régionales adaptées doivent être des objectifs pour les unions régionales interprofessionnelles.

La création d'institutions adaptées aux situations des PME doit être favorisée par l'action des syndicats et fédérations.

15. Organiser systématiquement la circulation syndicale des informations sur les problèmes, les acquis, les expériences de transformation des conditions de travail.

Pour réussir à changer les conditions de travail alors que souvent elles sont présentées comme immuables, il est indispensable de faire connaître et de diffuser tous les résultats de notre action. Le recueil, la synthèse, la diffusion de ces informations doivent être un élément constant de la pratique des SSE, syndicats et branches.

2. Contrôler les mutations technologiques

21. La passivité, la résignation ou la révolte sans perspective ne sont pas des issues face aux mutations technologiques qui transforment en profondeur le travail et toute sa réalité : niveau d'emploi, qualifications, organisation, conditions, contenu du travail.

La CFDT n'accepte pas que l'on décrète qu'il s'agit là du progrès et qu'il faut se résoudre à toujours accepter pas que ceux et celles qui subissent de plein fouet les conséquences provoquées par les nouvelles technologies, n'aient d'autre recours que l'acceptation résignée ou le rejet systématique. La CFDT ne refuse pas pour autant les nouvelles technologies, elle entend porter le débat sur la définition et le contenu du progrès, imposer la négociation sur l'ensemble des éléments de la productivité, rompre avec les procédures

technocratiques interdisant l'intervention des travailleurs.

22. Contrôler l'introduction des nouvelles technologies dans les lieux de travail.

La CFDT ne laissera pas les situations de travail changer sans intervenir. Elle entend faire jouer aux CE et CTP la plénitude de leurs nouveaux rôles, notamment en matière d'information. Mais c'est pour permettre le développement d'une réflexion collective, où les travailleurs s'approprient l'information économique et technique, la confronte aux réalités du travail des différentes catégories, que nous développons l'exigence d'une information sans restriction dans les CE et les CTP. Il faut de plus aller plus vite et plus loin dans les entreprises nationalisées. Les conseils d'atelier doivent permettre aux salariés d'affirmer leur responsabilité sur les choix technologiques eux-mêmes.



23. Négocier les exigences sociales avec les mutations technologiques.

Toutes les évolutions ne sont pas négatives par rapport à l'emploi ou au mode de travail. La CFDT veut combiner sa volonté de changer le travail avec les opportunités qu'offrent les mutations en cours, c'est-à-dire les négocier pour imposer des exigences sociales, négocier les modifications jugées nécessaires des technologies elles-mêmes.

L'évolution des qualifications, des conditions de travail, de l'organisation du travail doivent obligatoirement faire l'objet de négociations en lien avec les projets de mutations technologiques. Notre action doit également contraindre les entreprises à anticiper sur l'évolution du niveau d'emploi et à s'engager dans la négo-

ciation des mesures nécessaires pour éviter toute mise en chômage notamment par l'étude de mesures relais au niveau des comités locaux de l'emploi.

24. Transformer aussi la conception des technologies.

La division actuelle du travail conduit ceux qui conçoivent les technologies à faire l'impasse sur la situation de ceux qui auront à les utiliser, avec toutes les conséquences connues en terme de conditions de travail ou de dysfonctionnement et de gaspillage.

La CFDT veut rompre avec cette division du travail, créer de nouveaux rapports entre les travailleurs et les responsables des conceptions, les chercheurs. Elle entend créer de nouveaux liens entre les organisa-

tions de recherche et les organisations syndicales pour changer les conditions d'élaboration de tous les outils de travail.

25. Accroître enfin la capacité d'intervention du syndicalisme au plan international.

La conception et le développement des nouvelles technologies, les grands programmes d'investissements sont aujourd'hui des éléments d'un système international. La CFDT entend agir dans les SPI, dans les comités syndicaux professionnels européens, dans la CES et dans les organismes internationaux pour que le mouvement syndical international accroisse son intervention sur les mutations technologiques et leurs conséquences sociales et économiques.

3. Unifier les travailleurs en faisant vivre leurs différences

31. Si pour la CFDT, le travail est à changer, nous n'oublions pas qu'il est facteur d'identité, de solidarité de réalisation, de fraternité. S'il est contesté, comme valeur dominante envahissante ou comme réalité insatisfaisante, il est toujours la forme d'une socialisation et d'un accomplissement sans laquelle les individus sont fragilisés : les chômeurs, les statuts précaires le rappellent en force.

Changer le travail, pour la CFDT, c'est redonner au travailleur un droit d'intervention sur son propre travail, sur ses finalités, son utilité sociale. C'est aussi reconstruire le droit à l'emploi et redonner une valeur à tout travail, donc à tout travailleur. C'est s'attaquer à l'éclatement de la classe ouvrière imposé par les choix des employeurs, le mode de développement. C'est aussi reconnaître la diversité des choix, des attitudes et des motivations des individus et des groupes. Pour la CFDT, la volonté unificatrice du syndicalisme passe par la réduction des inégalités tout en acceptant les différences.

32. Redonner toute sa signification au droit à l'emploi

C'est, bien sûr, agir pour le plein emploi. Mais pour la CFDT, c'est aller au-delà. La mixité des emplois, de tous les emplois est une exigence, sinon le droit à l'emploi des femmes restera conditionnel, secondaire. Mettre en cause toutes les ségrégations de notre système d'emploi : celles qui frappent les immigrés comme celles qui marginalisent les handicapés, celles qui placent les jeunes en situation précaire comme celles qui rejettent les plus âgés avant la retraite, c'est aussi donner tout son sens au droit à l'emploi. La

CFDT veut créer les conditions de l'égalité en ouvrant réellement tous les emplois à toutes les catégories de travailleurs. C'est cela aussi changer le travail. La CFDT veut des unités de travail pluralistes, c'est-à-dire composées à la fois de jeunes, d'anciens, de femmes et d'immigrés. Toute « réserve » est facteur de troubles sociaux.

33. Concilier aspirations individuelles et garanties collectives

Les salariés n'ont pas une vision unique, uniforme de leur travail et de ses conditions. Ils veulent avoir plus

de liberté sur l'organisation de leur temps de travail. La CFDT a l'ambition de permettre une nouvelle conciliation entre aspirations individuelles et garanties collectives. Ne pas avoir cette ambition serait laisser les employeurs seuls maîtres des évolutions. Renforcer le débat et la confrontation de tous les salariés sur les aspects des situations de travail, leur donner les moyens d'intervenir directement sur les choix qui les concernent est indispensable pour sortir d'une uniformité pesante et souvent factice, gagner de nouvelles



libertés individuelles garanties par des contrats collectifs.

34. Rompre avec les modèles patronaux de domination sociale

L'entreprise, les bureaux et services sont des lieux où s'exercent et se renforcent différentes formes de domination : de l'employeur sur les salariés, de l'encadrement sur les exécutants, des hommes sur les femmes, des qualifiés sur les non qualifiés. Si la société bouge, si les formes traditionnelles de la domination sont remises en cause, l'ordre de l'entreprise prétend ne pas changer. Pour la CFDT, une des fonctions essentielles du syndicalisme sur les lieux de travail est de remettre en cause tous les modèles et pratiques de domination. Au projet du patronat d'être le seul organisateur des rapports sociaux, nous opposons une stratégie où l'information, le droit de parole et d'intervention sont partagés. A l'individualisation du salarié face à l'employeur, nous opposons le débat collectif qui respecte les individus et rompt les cloisonnements. Si la répartition des tâches est nécessaire pour le travail, la CFDT n'entend pas qu'elle se traduise par des hiérarchies sans rapport avec l'exer-

cice d'une compétence particulière, par des pouvoirs qui refusent toute responsabilité aux autres.

Il faut enfin une véritable pratique inter-catégorielle. Chaque catégorie de travailleurs, par sa position spécifique dans l'organisation du travail, peut apporter des éléments positifs, utiles à la dynamique de changement. Encore faut-il favoriser l'ensemble des expressions.

La possibilité pour toutes les organisations syndicales de désigner un délégué syndical cadre quand elles ont un élu dans le troisième collège, doit être l'occasion pour les équipes syndicales d'entreprises, appuyées par les fédérations, unions régionales, de s'ouvrir, quand cela n'a pas été le cas, à une confrontation avec les catégories ingénieurs et cadres, confrontation débouchant sur adhésions et mise à l'action.

Faire vivre les institutions représentatives, étendre la fonction syndicale dans l'entreprise, assurer le droit d'expression des travailleurs, sont les moyens pour la CFDT de changer les rapports sociaux sur les lieux de travail, et donc de faire reculer les deux grands courants de la

politique patronale, la chasse à toute présence du mouvement syndical et l'appel direct aux travailleurs par-dessus les organisations syndicales. Ainsi parviendrons-nous à faire de l'entreprise aussi un lieu démocratique.

35. Pour un syndicalisme ouvert

Il nous faut sortir d'un syndicalisme réservé aux seuls militants. Les adhérents doivent être beaucoup plus largement informés, consultés, associés à l'activité syndicale, à la définition des objectifs et des actions et cela autant dans les conflits que dans l'action quotidienne.

Ainsi, les travailleurs auront-ils un syndicat ouvert à ce qu'eux-mêmes sont, en prise sur leurs problèmes de la vie quotidienne et capable d'y répondre ici, dans leur atelier, leur service, leur établissement, et maintenant. Ainsi, ne craindront-ils pas que leur adhésion soit une charge militante contraignante ou un activisme incompatible avec leur vie personnelle. L'attitude des jeunes et des travailleuses en particulier, leurs préoccupations peuvent être, de ce point de vue, un enrichissement pour la pratique syndicale.

4. Produire autre chose : une autre logique des produits

41. Changer le travail et la place des travailleurs ne s'arrête pas aux problèmes de conditions et d'organisation du travail. Pour la CFDT, le mouvement syndical ne peut être indifférent aux produits du travail, aux finalités de la production. Nous n'entendons pas laisser aux employeurs le monopole des décisions économiques et restreindre notre rôle aux seuls aspects immédiats de la condition salariale.

Les productions déterminent notre type de société. Par les formes de consommation qu'elles entraînent comme par tous les effets qu'elles créent : pollutions, risques pour les utilisateurs ou les riverains. La crise économique, l'état des rapports avec le tiers-monde ne peuvent évoluer positivement sans que soit posée la question de l'utilité sociale des produits, celle des choix de production.

42. Prendre en charge de façon décentralisée tous les aspects du problème de l'énergie. Le problème énergétique est une variable centrale de situation économique. La CFDT reste opposée au tout nucléaire, comme au centralisme de la politique énergétique se traduisant par des choix technocratiques ou des investissements gigantesques.

Nous voulons une politique résolument pluraliste, donc la possibilité que de multiples pratiques décentralisées puissent aboutir à des choix diversifiés. Aussi appartient-il à chaque organisation d'analyser, proposer, arracher les économies d'énergie qui peuvent être réalisées dans les usines, bureaux, villes. Il leur appartient aussi de rechercher en fonction des caractéristiques spécifiques, soit des modes de production, soit des régions, comment développer les ressources alternatives. Le débat doit porter sur toutes les données du problème : autonomie, risques pour les salariés ou l'environnement, lien entre modèle de production et besoin en énergie. Il n'y a pas fatalité de la croissance des besoins en énergie : c'est en ouvrant la conception des choix au débat démocratique que l'on sortira du cycle actuel.

43. Mettre en débat l'utilité sociale des produits. La qualité des produits, leur durabilité, les effets négatifs ou anti-économiques de certaines productions, la nécessité, en terme d'équilibre industriel, de conserver et développer certaines branches de production, tous ces aspects de la vie économique doivent faire l'objet de nouvelles interventions syndicales.

Dans les entreprises d'abord, il nous faut saisir l'occasion de l'extension des droits des CE pour intervenir plus régulièrement sur les prix des produits, leurs qualités. Le préalable à une telle pratique est la capacité des organisations syndicales à assurer la formation des élus, leur information. Il faut aussi que nous donnions tout son rôle de conseil et d'information à l'ASSECO pour développer la prise en charge des problèmes de consommation.

La revendication des associations de consommateurs d'établir des rapports contractuels avec les entreprises doit nous inciter à jouer tout notre rôle dans le débat sur la qualité des produits.

L'extension d'une planification démocratique passe, pour la CFDT, par la démultiplication des concertations sur les productions où toutes les parties concernées peuvent définir des objectifs.

44. Faire jouer un rôle dynamique aux entreprises nationalisées

Réorienter les choix de production, consolider le tissu industriel, définir d'autres rapports avec les pays sous-développés : les grandes entreprises nationalisées doivent jouer un rôle essentiel dans ces nouvelles orientations.

C'est en donnant au conseil d'atelier, et pas seulement au conseil d'administration, un rôle croissant et réel sur ces questions, que la CFDT entend créer une dynamique significative dans les entreprises nationalisées.

45. Orienter différemment les rapports de production et d'échange avec le tiers-monde

La CFDT n'entend pas que la nécessité d'une reconquête du marché intérieur et les contraintes du système international mènent à oublier la transformation indispensable des rapports avec le tiers-monde.

Nous proposerons des exigences sur les liens entre commerce extérieur et aide à un réel développement, entre échanges économiques et

respect des libertés syndicales et politiques dans les pays avec lesquels nous avons ces échanges. Les SPI, les Comités syndicaux européens, les coordinations syndicales au sein des firmes multinationales, les CE des entreprises françaises ayant des filiales à l'étranger sont pour la CFDT des lieux où doivent être impulsées les nouvelles dimensions d'un autre type de développement.

5. Produire autre chose : d'autres services dans la société

51. Le développement de la société capitaliste s'est accompagné d'un développement vertigineux des services. Mais les choix d'infrastructures (transports et donc urbanisation, services publics, équipements collectifs) ont été marqués en profondeur par une hiérarchie des valeurs et des besoins. Les possibilités de gardes des enfants varient suivant l'échelle sociale et la taille de la commune ; la proximité des services publics change en fonction de critères parmi lesquels la qualité du service aux usagers n'est pas prédominante ; les institutions évoluent parfois plus en fonction des exigences de leurs personnels ou d'objectifs de rentabilité immédiate, que de celles des usagers, destinataires pourtant des services.

Rénover l'ensemble des services, pour la CFDT, c'est d'abord définir l'utilisation de ces services afin qu'ils répondent aux besoins sociaux et collectifs des usagers, c'est en même temps changer l'organisation et le contenu du travail des salariés de ces secteurs, c'est aussi les réorienter

vers l'usager, innover différemment la vie en société pour accroître l'égalité, enrichir la vie sociale.

52. Réinventer l'initiative locale

Rénover les services, c'est en décentraliser la conception et les formes. La CFDT entend saisir la régionalisation comme moyen d'un renouveau des initiatives locales sur les services publics ou privés. Les modèles uniformes inadaptés aux différences, l'inégalité des répartitions doivent être revus.

Rénover l'initiative locale sur les services, c'est aussi donner aux usagers d'autres pouvoirs d'intervention et de choix sur la conception des services. Établir de nouvelles relations entre les usagers et les travailleurs des services est un objectif central pour sortir du divorce que la pénurie des moyens et le centralisme ont instauré progressivement.

L'interprofessionnel au plan local doit être l'animateur de cette nouvelle réflexion en mettant en rapport usagers, travailleurs des services, pouvoirs locaux pour faire émerger les besoins et élaborer les réponses.

53. Dégager de nouvelles solidarités

Services et équipements collectifs sont inégalement répartis dans la société. Leur accès est inégal suivant que l'on est travailleur d'une entreprise nationalisée ou d'une PME.

La CFDT ne prend pas son parti de ses inégalités masquées et entend promouvoir sur ce plan aussi de nouvelles solidarités. Nous entendons construire de nouveaux rapports entre les CE des grandes entreprises et ceux qui pourront exister dans les PME, entre municipalités, CE des entreprises et organisations syndicales, pour les équipements collectifs. Le CELIC est pour la CFDT l'instrument de la mise en œuvre de cette politique : son développement en lien avec les associations régionales ou fédérales doit être l'œuvre de toute l'organisation.

54. Participer à la transformation des fonctions collectives

L'originalité de la CFDT, c'est de créer les conditions pour que les projets de transformation des fonctions collectives (système de santé, éducation, transports, habitat et urbanisme, etc.) ne soient pas le monopole des travailleurs des branches directement concernées, ni non plus la prérogative des seules structures confédérales ou interprofessionnelles. C'est par la confrontation des structures professionnelles avec l'interprofessionnel que la CFDT veut faire émerger des propositions, des actions de transformation qui ne soient ni corporatistes, ni irréalistes. C'est la confrontation qui seule peut nous faire dépasser les inévitables divergences dues aux situations différentes.

C'est à la généralisation de ces confrontations que nous appelons les structures de la CFDT pour traduire le changement dans le tissu de la vie sociale. □

Ne pas oublier la transformation indispensable des rapports avec le tiers-monde.



* Ce projet servira de texte de base à la motion qui conclura les travaux en commissions sur « L'action syndicale, outil du changement ». Elle sera soumise au vote du 39^e congrès.

Candidatures au Bureau national

Conformément aux statuts de la CFTD, le Conseil national confédéral procède à un vote indicatif sur les candidats au Bureau national, présentés par les fédérations et les régions. Les syndicats réunis en congrès ont ensuite à les élire. Les 15 et 16 avril, le Conseil national a donc émis un vote indicatif sur les deux formules possibles.

En effet, en fonction des décisions prises par rapport à la mixité des structures syndicales (voir pages 6 à 8, paragraphe 32 du projet de résolution), le nouveau Bureau national pourra avoir soit 31 membres (statuts actuels), soit 39 (statuts modifiés) afin qu'il soit composé de davantage de travailleuses.

STATUTS ACTUELS

Collège des fédérations (10 postes à pourvoir)

Exprimés : 1 475 Nuls : 100 (Les candidats sont présentés selon le nombre de voix obtenues au CN)

NOM - PRÉNOM	ORGANISATION	AGE	PROFESSION	DATE ADHÉSION	RESPON-SABILITÉ ACTUELLE	PRISE DE RESPON-SABILITÉ	PRÉSENCE AU BN (pour les sortants)	VOIX AU CN
JULLIAN Sabine	Santé	31	Laborantine	1973	Secr. fédérale	1977	Nouvelle	1 375
TROGLIC J.-François	SGEN	34	Instituteur	1966	Secr. gal. adjt.	1974	(30 / 31)	1 375
MARQUETTE Christian	FUC	34	Agent technique	1967	Secr. général	1972	Nouveau	1 359
PETIT-JEAN Bernard	Construction-Bois	32	Dessinateur	1970	Secr. fédéral	1975	Nouveau	1 285
TIERSEN Gérard	FGE	45	Mécanicien	1967	Secr. général	1971	(29 / 31)	1 270
GRANGER Georges	FGM	46	P3 Marteleur	1962	Secr. général	1976	(31 / 31)	1 251
NODIN Jacques	INTERCO	34	Secr. administratif	1972	Secr. général	1976	Nouveau	1 246
GAGNAIRE Marc	FGA	34	Technicien agricole	1970	Secr. général	1977	Nouveau	1 244
TONNERRE Denis	PTT	39	Technicien	1965	Secr. général	1972	(28 / 31)	1 050
ROCHER Jean-Paul	Défense nationale	43	Electronicien	1956	Secr. gal adjt.	1975	Nouveau	825
LICHTENBERGER Yves	Services-livre	37	Employé bureau	1970	Secr. général	1974	(31 / 31)	821
TORQUÉO Daniel	Hacuitex	45	Technicien	1968	Secr. fédéral	1971	Nouveau	517

Collège des régions (10 postes à pourvoir)

Exprimés : 1 475 Nuls : 100 (Les candidats sont présentés selon le nombre de voix obtenues au CN)

NOM - PRÉNOM	ORGANISATION	AGE	PROFESSION	DATE ADHÉSION	RESPON-SABILITÉ ACTUELLE	PRISE DE RESPON-SABILITÉ	PRÉSENCE AU BN (pour les sortants)	VOIX AU CN
DELABY Julien	Nord-Pas-de-Calais	48	Ouvrier du livre	1948	Secr. général	1970	(30 / 31)	1 375
ALLARD Louis	Pays de la Loire	42	Monteur-câbleur	1957	Secr. général	1971	(30 / 31)	1 338
OTHELET J.-Paul	Lorraine	33	Aide-fromager	1970	Secr. général	1976	Nouveau	1 312
GUNTZ François	Alsace	34	Electro-mécanicien	1970	Secr. gal. UD	1980	Nouveau	1 264
MARTEL Gérard	Rhône-Alpes	39	Comptable	1964	Bas-Rhin Secr. général	1972	Nouveau	1 248
LABRUNE Arlette	Haute-Normandie	37	OS	1968	Secr. Union	1972	Nouvelle	1 185
BOBICHON J.-Pierre	Ile-de-France	34	Chauffeur-livreur	1967	Secr. général	1976	(30 / 31)	1 175
DUTHOIT Michel	Bretagne	38	Educ. spécialisé	1969	Secr. gal. adjt.	1975	Nouveau	1 170
JUSSIAUX Gérard	Franche-Comté	34	Instituteur	1967	Secr. général	1979	(31 / 31)	690
COUREAU Claude	Midi-Pyrénées	44	Chaudronnier	1956	Secr. général	1978	(28 / 31)	655
PLAGNE Paul	Bourgogne	39	Technicien agricole	1965	Secr. général	1973	Nouveau	588
DORLÉANS André	Aquitaine	39	Agent technique	1968	Secr. général	1981	Nouveau	562
AUBOUIN P. Olivier	Poitou-Charentes	35	Mécanicien	1969	Secr. gal. adjt.	1975	Nouveau	442
BAZETOUX J.-Claude	Auvergne	39	OS	1966	Secr. général	1972	Nouveau	349
BURY J.-Claude	Picardie	38	Dessinat. industriel	1968	Secr. général	1971	Nouveau	227

Statuts actuels : modalités de vote

Les bulletins de vote déposés dans l'urne devront comporter :

- pour les 1^{er} et 2^e collèges : obligatoirement huit noms au minimum et dix au maximum ;
- pour les 3^e collège et le 4^e (UCC) : un nombre de noms égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir.

Seuls les bulletins comportant les noms des candidats régulièrement déposés seront pris en considération.

Commission des résolutions

La commission des résolutions a été élue par le Conseil national confédéral des 21, 22 et 23 janvier 1982. Elle est ainsi composée :

- **Président élu par le BN** : Jean-François Troglie.
- **Fédérations** : Georges Granger (FGM), Alain Chupin (FGE), Jean-Marie Calvet (PTT), Patrice Beghain (SGEN), Christian Marquette (FUC), Yves Lichtenberger (Services-livre).
- **Régions** : Jean Kaspar (Alsace), Louis Allard (Pays de la Loire), Dominique Crepel (Nord), Pierre Gauzelin (Lorraine), Jean-Pierre Bobichon (URP), Robert Caradec (Bretagne).
- **Secrétaire général** : Edmond Maire.
- **Les rapporteurs** des textes à débattre durant le congrès.

Troisième et quatrième collèges

Quels que soient les statuts retenus, à ces candidats s'ajoutent :

- le représentant de l'Union confédérale des cadres qui a droit, statutairement, à un siège. Ce candidat sera Pierre Vanlerenberghe, secrétaire général de l'UCC.

- le troisième collège

Lors de sa session des 6 et 7 janvier 1982, le Bureau

national sortant a choisi les candidats du troisième collège (Commission exécutive). Dix postes étaient à pourvoir. Il fallait 15 voix pour être élu.

Sur 29 votants ont obtenu : Kaspar Jean, 29 voix ; Chêrêque Jacques, 28 voix ; Hureau Pierre, 28 voix ; Mandray Noël, 28 voix ; Notat Nicole, 28 voix ; Maire Edmond, 27 voix ; Héritier Pierre, 23 voix ; Jacquier Jean-Paul, 20 voix ; Bono Robert, 18 voix ; Mercier Albert, 18 voix.

STATUTS MODIFIÉS

Collège des fédérations (14 postes à pourvoir, dont au moins 4 femmes)

Exprimés : 1 475 Nuls : 105 (Les candidats sont présentés selon le nombre de voix obtenues au CN)

NOM - PRÉNOM	ORGANISATION	AGE	PROFESSION	DATE ADHÉSION	RESPON-SABILITÉ ACTUELLE	PRISE DE RESPON-SABILITÉ	PRÉSENCE AU BN (pour les sortants)	VOIX AU CN
BERTRAND Marguerite	Services-livre	46	Vendeuse	1959	Secr. fédérale	1979	Nouvelle	1 370
DELVAUX Gilberte	FUC	49	Standardiste	1972	Secr. fédérale	1976	Nouvelle	1 370
JULLIAN Sabine	Santé	31	Laborantine	1973	Secr. fédérale	1977	Nouvelle	1 370
MILHOMME Brigitte	FGM	45	Comptable	1955	Secr. fédérale	1980	Nouvelle	1 370
PETIT-JEAN Bernard	FNCB	32	Dessinateur	1970	Secr. fédéral	1975	Nouveau	1 370
TIERSEN Gérard	FGE	45	Mécanicien	1967	Secr. général	1971	(29/31)	1 370
TROGLIC J.-François	SGEN	34	Instituteur	1966	Secr. gal. adjt.	1974	(30/31)	1 370
NODIN Jacques	INTERCO	34	Secr. administratif	1972	Secr. général	1976	Nouveau	1 364
TONNERRE Denis	PTT	39	Technicien	1965	Secr. général	1972	(28/31)	1 354
MARQUETTE Christian	FUC	34	Agent technique	1967	Secr. général	1972	Nouveau	1 353
GAGNAIRE Marc	FGA	34	Technicien agricole	1970	Secr. général	1977	Nouveau	1 350
GRANGER Georges	FGM	46	P3 Marteleur	1962	Secr. général	1976	(31/31)	1 314
ROCHER Jean-Paul	Défense nationale	43	Electronicien	1956	Secr. gal. adjt.	1975	Nouveau	1 234
LICHTENBERGER Yves	Services-livre	37	Employé bureau études	1970	Secr. général	1974	(31/31)	1 015
TORQUÉO Daniel	Hacuitex	45	Technicien	1968	Secr. fédéral	1971	Nouveau	606

Collège des régions (14 postes à pourvoir, dont au moins 4 femmes)

Exprimés : 1 475 Nuls : 50 (Les candidats sont présentés selon le nombre de voix obtenues au CN)

NOM - PRÉNOM	ORGANISATION	AGE	PROFESSION	DATE ADHÉSION	RESPON-SABILITÉ ACTUELLE	PRISE DE RESPON-SABILITÉ	PRÉSENCE AU BN (pour les sortants)	VOIX AU CN
ALLARD Louis	Pays de la Loire	42	Monteur-câbleur	1957	Secr. général	1971	(30/31)	1 408
JARRY Moricette	Pays de la Loire	38	Assistante sociale	1967	CE de l'UR	1976	Nouvelle	1 408
GUNTZ François	Alsace	34	Electromécanicien	1970	Secr. gal UD Bas-Rhin	1980	Nouveau	1 403
LABRUNE Arlette	Haute-Normandie	37	OS	1968	Secrétaire Union Rouen	1972	Nouvelle	1 376
DELABY Julien	Nord-Pas-de-Calais	48	Ouvrier du livre	1948	Secr. général	1970	(30/31)	1 373
OTHELET J.-Paul	Lorraine	33	Aide-fromager	1970	Secr. général	1976	Nouveau	1 361
MARTEL Gérard	Rhône-Alpes	39	Comptable	1964	Secr. général	1972	Nouveau	1 298
BOBICHON J.-Pierre	Ile-de-France	34	Chauffeur-livreur	1967	Secr. général	1976	(30/31)	1 286
GALLOO Françoise	Nord-Pas-de-Calais	48	Chargée études urbanisme	1965	Bureau UR	1981	Nouvelle	1 278
THIBAUT Marie-Noëlle	Ile-de-France	39	Enseignante	1971	Secr. régionale	1978	Nouvelle	1 260
DUTHOIT Michel	Bretagne	38	Educ. spécialisé	1969	Secr. gal. adjt.	1975	Nouveau	1 241
PUJO Evelyne	Franche-Comté	32	Technicienne	1975	Bureau UR	1980	Nouvelle	1 236
JUSSIAUX Gérard	Franche-Comté	34	Instituteur	1967	Secr. général	1979	(31/31)	747
COUREAU Claude	Midi-Pyrénées	44	Chaudronnier	1956	Secr. général	1978	(28/31)	723
DORLÉANS André	Aquitaine	39	Agent technique	1968	Secr. général	1981	Nouveau	652
PLAGNE Paul	Bourgogne	39	Technicien agricole	1965	Secr. général	1973	Nouveau	643
AUBOUIN P. Olivier	Poitou-Charentes	35	Mécanicien	1969	Secr. gal. adjt.	1975	Nouveau	532
BAZETOUX J.-Claude	Auvergne	39	OS	1966	Secr. général	1972	Nouveau	408
BURY J.-Claude	Picardie	38	Dessinat. industriel	1968	Secr. général	1971	Nouveau	317

Statuts modifiés : modalités de vote

Les bulletins de vote déposés dans l'urne devront comporter :

- pour les 1^{er} et 2^e collèges : au minimum 11 noms dont au moins 3 femmes, au maximum 14 noms dont au moins 4 femmes.

- pour les 3^e collège et 4^e (UCC) : un nombre de noms égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir.

Seuls les bulletins comportant les noms des candidats régulièrement déposés seront pris en considération.

ça bouge dans les branches

Construction-bois : conflit réglé, vite fait, bien fait

Au Thillot, dans les Vosges, le PDG des établissements SOCOPA (Construction de pavillons) réunit un beau matin les chefs d'équipe et les tâcherons pour leur annoncer une suppression des tarifs de tâches, les exhorter au travail (nous sommes une entreprise de famille, aussi le rendement doit être supérieur, sinon : licenciements !), les avertir que les « *brebis galeuses* » devront quitter la boîte... « *Messieurs, serrez les coudes, du rendement, moins*

de salaire, et pas de publicité. ».

La CFDT locale organise une première réunion, regroupant 65 % des ouvriers, puis une seconde et enfin une section syndicale CFDT est créée dans la boîte. Aux élections qui se déroulent peu après, la CFDT, juste installée, obtient 70 à 80 % des voix. Pendant ce temps, le PDG met à exécution ses sinistres desseins. Les paies diminuent, parfois au-dessous du SMIC.

Mais un matin les ouvriers en ont assez et décident de sortir le patron de son lit pour discuter du problème. Ce qui est fait. Devant la détermination de pratiquement tout le personnel, le PDG cède et les travailleurs obtiennent satis-

faction sur tous les points. Un accord est signé et les ouvriers reprennent le boulot le lendemain.

Nettoyage : inégalités en moins à Rouen

Les femmes de ménage de la Cité administrative de Rouen ont réussi à imposer un accord. Il conclut d'heureuse manière leur mouvement de grève pour mettre fin aux différences flagrantes entre elles et les travailleuses qui font exactement le même travail à la Préfecture. Soutenues par le Syndicat des im-

pôts CFDT elles ont obtenu gain de cause auprès de la direction des services fiscaux.

Pour rattraper les inégalités de salaires, elles auront une prime de 600 F par mois. En attendant la normalisation de leur feuille de paie elles recevront un acompte de 250 F pour les mois de mars, avril, mai et juin. Aucune retenue pour les jours de grève. Une action de titularisation va être entreprise et la direction s'engage à faciliter leur accès aux services sociaux dont bénéficient les fonctionnaires.

Contentes d'avoir gagné, les travailleuses de la Cité administrative ont passé l'éponge. ■

FLINS-AULNAY

Le ras-le-bol des OS

A Renault-Flins, la direction a dû céder face à la détermination des OS. Mais à Citroën-Aulnay, l'action continue dans un climat tendu où toutes les provocations sont possibles. La négociation devait démarrer lundi 3 mai après-midi. Pour le moment rien n'est gagné, sinon le courage d'avoir surmonté la terreur régnant dans cette usine.

Les OS en ont ras-le-bol, c'est là une évidence. Régulièrement depuis la grande grève de Renault le Mans en 1971, les ouvriers spécialisés ont lutté durement pour obtenir la reconnaissance de leur qualification, la réduction des cadences, le respect de leur travail. Régulièrement aussi les directions de l'automobile mais aussi de la construction électrique, où travaillent beaucoup d'OS femmes, n'ont su répondre que par des aménagements des classifications, le bricolage des grilles de salaires, des promesses de formation et de modification de l'organisation du travail.

Rien n'étant réglé sur le fond, il ne faut pas s'étonner que les OS reviennent à la charge. Ceux de Renault ont toujours été à l'honneur en ce domaine, mais il est plus étonnant, et d'autant plus révélateur, de voir les ouvriers de Citroën-Aulnay se mettre aussi de la partie. Le travail à

la chaîne est en cause avec tout son système d'encadrement disciplinaire. Les petits chefs qui vous harcèlent pour faire respecter les cadences, les ouvriers en ont ras-le-bol. Les OS de l'automobile et particulièrement à Citroën, où ils vivent un climat de représentation permanent, ont espéré que le 10 mai allait changer quelque chose pour eux. Pas seulement à la télévision, pas seulement dans les ministères mais aussi là où ils vivent huit heures par jour. Alors à Aulnay ils ont vaincu leur peur et ils ont osé s'affronter à la direction. Il ne s'agit pas d'une grève d'immigrés, il s'agit vraiment d'une grève d'OS, où certes les travailleurs immigrés sont majoritaires mais où ils sont mêlés fraternellement avec leurs camarades français.

A Citroën, où la direction ne lésine pas sur les moyens, quatre hélicoptères ont été loués pour transporter les cadres entre le siège du quai

de Javel et l'établissement d'Aulnay. Ces hélicoptères ne servent d'ailleurs pas qu'à véhiculer les cadres. Des commandos de vigiles et des gros bras de la CSL (ex CFT) ont aussi été débarqués dans l'usine. Tout est à craindre de ces gens, déjà trois interpellations ont eu lieu de non-grévistes venant provoquer les piquets de grève avec des armes (pistolet ou fusil 22 LR). La direction de Citroën abrite, en son sein, des nostalgiques de l'extrême-droite et du fascisme. Les grévistes de Citroën, avec la CFDT et la CGT, s'organisent, ils sont intervenus auprès du ministère du Travail pour qu'une négociation s'engage. Pour la CFDT et la CGT, il n'est pas question que la CSL participe à celle-ci comme cherche à l'imposer la... direction. La discussion est à présent ouverte, les OS de Citroën ont gagné la première manche, ceux de Renault leur ont ouvert la voie.

Renault-Flins : une victoire qui en appelle d'autres

Ainsi, la direction a dû battre en retraite et céder sur toute la ligne. Pour la première fois, depuis 1968, une grande grève se termine à Flins sans sanction.

Parmi les 1 138 ouvriers qui ont voté sur le résultat de la négociation de jeudi 25 avril, 976 ont approuvé l'accord, 158 le refusent.

Bien sûr, le problème des OS n'est pas réglé pour autant. Mais l'affichage des cadences, l'information sur les chronométrages de temps de chaque opération et sur l'organisation du travail, est un premier pas important dans le contrôle ouvrier. La formation obtenue devrait permettre, en continuant la bataille sur la transformation des processus de production, une évolution de carrière des OS.

Ne plus être OS à vie devient à l'ordre du jour !

Les grévistes de Flins ont également obtenu une prime de 100 F pour tous en plus des points d'UPA, des facilités de congés, particulièrement par l'accolement des cinq semaines, et le paiement de quatre jours de grève sur douze.

1^{er} Mai : en France et dans le monde une solidarité sans exclusive

La CFDT avait placé la solidarité au cœur des initiatives destinées à marquer ce 1^{er} Mai. Solidarité avec tous les travailleurs et travailleuses du monde entier, pour la défense des libertés partout où elles sont attaquées. Solidarité aussi en France, pour rassembler les hommes et les femmes autour du changement. A Paris, place de la Bastille, ou en province, voilà les grands thèmes des manifestations organisées par la CFDT.

Si Paris n'est pas la France, tout ce qui se passe dans la capitale revêt souvent une acuité particulière. D'autant que cette année, la préparation du 1^{er} Mai a donné lieu à des divergences entre les syndicats et les partis, autour d'une initiative unitaire, qui a notamment buté sur la question polonaise.

La fête organisée par la région CFDT de l'Ile-de-France, à la place de la Bastille, a donc pris un relief particulier.

La confédération avait délégué Jacques Chérèque, Secrétaire général adjoint, pour y prendre la parole. Edmond Maire et d'autres membres de la Commission exécutive étaient également présents.

Témoignant des luttes dans notre pays, de nombreux stands avaient été dressés autour de la place. Pour les pays étrangers, le Salvador voisinait avec les Caraïbes et le Kurdistan. Un peu plus loin, le stand Pologne était très fréquenté. Les iraniens qui traduisaient en mimes la « justice expéditive » de Khomeiny étaient très questionnés sur ce qui se passe en Iran. Il en était de même pour la Turquie ou l'Afghanistan. Un message émanant de la résistance afghane a été lu à la tribune.

Chacun a pu repartir avec les bras chargés de tracts, de brochures, d'affiches et les poches vidées par la solidarité internationale. Celle dont ont tant besoin tous ces peuples ou ces mouvements, en lutte contre différents types de dictatures qui, si elles divergent sur l'idéologie, se retrouvent dans les systèmes de répression qu'elles emploient contre leurs opposants.

Entre Mouloudji, un groupe de danseurs turcs et la prestation du groupe musical « les pieds joints », cinq orateurs se sont succédés à la tribune.



Pour la CFDT, il ne pouvait y avoir de 1^{er} Mai unitaire avec une mise sous le boisseau d'exigences de solidarité internationale.

Pas de 1^{er} Mai, sur le dos de Walesa

Pour Solidarnosc, Zbigniew Kowalewski, membre de la KK (commission nationale) et du présidium du « comité de coordination en France » a été le premier à s'adresser à ceux qui avaient répondu à l'appel de la CFDT. Solidarnosc n'a pas été détruit. Malgré les difficultés, le syndicat a survécu au coup d'Etat, il se reconstruit dans la clandestinité. Comités d'entraide sociale, comités de résistance, bulletins clandestins, universités ouvrières, Solidarnosc s'organise à nouveau et une commission provisoire de coordination s'est constituée. Tout cela nous le savions un peu, mais l'entendre dire en ce 1^{er} Mai, où la CFDT a voulu que la Pologne occupe toute sa place, cela a sans doute donné un nouveau souffle à plus d'un militant et militante. « Solidarnosc représente l'espoir ouvrier et autogestionnaire de la Pologne, de tous ceux qui comprennent que notre lutte est un apport considérable à la lutte universelle pour les Droits de l'homme, pour l'émancipation complète des travailleurs », ajoutait encore Kowalewski en insistant sur cette phrase : « Vous militants de la CFDT, vous le comprenez particulièrement bien. »

Après lui, Jean-Pierre Bobichon a évoqué les conflits dans la région d'Ile-de-France : Renault-Flins, Citroën, Société générale ou ceux menés par des immigrés. Là où le respect et l'amélioration des conditions de travail sont réclamés, là où l'on se bat pour la réduction du temps de travail et pour des emplois, là où les travailleurs veulent conquérir le droit d'expression et de meilleurs salaires. D'accord sur l'unité, mais exigence pour que l'indépendance et l'autonomie syndicale soient respectées. « Or, déclarait Jean-Pierre Bobichon, accepter un 1^{er} Mai politico-syndical dans le contexte de division actuelle aurait été une démission du syndicalisme ou une opération sans lendemain. »

Jacques Chérèque reviendra également sur cette question, non sans avoir expliqué la signification du 1^{er} Mai dans le monde entier, de ce qu'il représente et qui mérite bien une « solidarité sans exclusive ».

Pour la CFDT, il ne pouvait y avoir de 1^{er} Mai unitaire avec une « mise sous le boisseau d'exigences de solidarité internationale ». En clair, affirmait le responsable du secteur international, il n'était pas question « d'un 1^{er} Mai sur le dos de Walesa et de ses amis ».

Mais cela ne signifie pas, comme on l'a dit à certains endroits, que la CFDT

monde,

se situe pas dans la dynamique du changement. « Mieux être, justice, solidarité, voilà quelques grands mots du changement pour lequel nous voulons lutter de toutes nos forces. » Et concluait le secrétaire général adjoint, pour cela « il faut faire solidarité avec tous les syndicats même s'ils ne partagent pas notre volonté de construire le socialisme autogestionnaire », et aussi avec tous les syndicats et les travailleurs du monde privés de libertés.

En Turquie, une journée comme les autres

Parmi ceux-là, la DISK de Turquie au nom de laquelle Yucel Top est venu nous dire les menaces qui pèsent sur les 2 dirigeants passibles de la peine de mort par pendaison. Une Turquie où le 1^{er} Mai n'a pas été fêté, et où les travailleurs ont été contraints de se rendre à leur usine, à leur bureau, comme tous les autres jours par la junte militaire qui a pris le pouvoir le 12 septembre 1980.

Une Turquie, dira encore notre camarade de la DISK, où le droit de s'organiser, de penser, de dire publiquement ce que l'on pense n'existe plus. Une Turquie avec laquelle nous devons être pleinement solidaires afin d'obtenir le retour de liberté et la démocratie.

La démocratie, c'est encore un mot auquel Ernst Pichl, qui représentait la CES (Confédération Européenne des syndicats) fera plus qu'une allusion. La mondialité du chômage, le durcissement de la crise en Europe sont autant de risques pour la démocratie. 11 millions de chômeurs, c'est presque un Etat de plus dans la communauté européenne : celui des sans emplois ». Chômage des jeunes, des femmes, chômage de masse, il faut des mesures coordonnées et la CES peut être l'instrument privilégié pour impulser ce mouvement, Ernst Pichl insistant sur la dimension européenne, la seule adaptée à la taille des problèmes à régler !

En France, comme en Europe et dans le monde entier, la défense des intérêts des travailleurs et des travailleuses, dans la solidarité avec tous ceux privés de libertés, c'est cela que la CFDT a voulu inscrire dans cette fête du 1^{er} Mai. Si certains ne l'ont pas compris, d'autres y ont adhéré pleinement.

Marie-Paule De Pina
Jean Lapeyre

DANS LES RÉGIONS

L'impossibilité d'arriver à un accord au niveau national pour organiser un 1^{er} Mai unitaire (voir « Syndicalisme » n° 1911 du 29 avril) n'a pas refroidi la province. De multiples initiatives ont été prises par la CFDT pour faire de cette journée une grande fête du monde ouvrier et de la solidarité internationale. Des soirées-débats, des meetings, des manifestations, des fêtes, le choix était large.

Si dans quelques localités il faut admettre une participation de la CFDT à des manifestations sur les bases proposées par la CGT et le PC, il est facile de constater que ces cas ont été peu nombreux. Ils ont été dictés soit par des réalités locales, soit par une appréciation de responsables CFDT préférant la forme de cette unité plutôt que le fond.

Par ailleurs, il est remarquable de voir que, dans certains départements ou villes, la CFDT a réussi à construire des initiatives unitaires y compris avec la CGT sur un texte commun incluant la demande de « libération de tous les militants syndicaux emprisonnés », phrase refusée par la CGT et le PC au niveau national.

Ainsi, dans les Alpes-Maritimes, à Nice, au Languedoc-Roussillon, à Narbonne, en Picardie à Laon et à Compiègne, en Bretagne à Rennes, la CFDT a réussi à faire l'unité avec la CGT et avec la FEN sur cette base.

Dans d'autres régions, des initiatives ont pu se réaliser avec plusieurs organisations.

Dans le Morbihan, un appel CFDT-FEN a débouché sur trois rassemblements à Lorient, Vannes et Pontivy. Dans le Maine-et-Loire, c'est un appel commun CFDT, CSCV, JOC-JOCF, MRJC, PS, PSU, Culture et Liberté et l'Association Solidarité France-Pologne qui a permis une grande fête animation à Angers. C'est aussi une multitude d'initiatives que la CFDT a prises seule. Des fêtes de solidarité internationale ont été réalisées à St-Etienne, Avignon, Martigues, Albertville, à Gaillon dans l'Eure, dans les Landes. A St-Quentin en Picardie, la CFDT a défilé en ville avec une caravane de voitures couvertes de panneaux et



Plus d'un millier de travailleurs se sont rassemblés en des lieux où se sont illustrés les canuts. Dimension historique et solidarité internationale, passant du slogan aux actes symboliques mais significatifs, ils ont rebaptisé des artères lyonnaises « boulevard de Solidarinosc », « rue de la résistance salvadorienne ».

banderoles. Des manifestations CFDT ont eu lieu à Marseille, à Strasbourg, Bordeaux, Tarbes. Tandis qu'à Colmar, une fête meeting se déroulait.

La CFDT était aussi présente en force à Fourmies dans le Nord où Pierre Maury participait à une manifestation unitaire commémorant la mort de neuf ouvriers tués par l'armée le 1^{er} Mai 1891. A Cambrai, c'était un rassemblement de militants dans l'ex-usine Mc Intosh, qui vient de redémarrer en coopérative. Les châtiments de Lens avaient choisi une grande soirée sur les libertés animée par un groupe chilien rassemblant plus de 800 personnes qui ont assisté également à la projection de trois films sur la Pologne, le Salvador, et le Chili. Les camarades de Périgueux avaient, eux aussi, choisi la soirée-débat sur le thème des libertés.



Chili, Salvador, Pologne... 800 personnes réunies à Lens, en une soirée débat.

Sommaire

• 39^e CONGRÈS, LES TEXTES EN DÉBAT

Ordre du jour définitif	2
- Les enjeux de Metz : à bâtons rompus avec Edmond Maire et Jacques Chérèque	3
- Les statuts, les retraités au 39 ^e congrès : modification des statuts, rapporteur Noël Mandray	5
- La mixité des instances syndicales (thème n° 2) : rapporteur Noël Mandray	6
- CFDT-magazine aux adhérents : rapporteur Pierre Hureau	9
- Notre politique d'action pour les trois ans à venir (thème n° 1) : rapporteur Jacques Chérèque	11
- L'action syndicale, outil du changement (thème n° 3) : rapporteur Jean-Paul Jacquier	22
- Candidatures au Bureau national : statuts actuels ; statuts modifiés	27

• ACTUALITÉS

- Ça bouge dans les branches et régions : Nettoyage : des inégalités en moins à Rouen ; Construction-bois : conflit réglé vite fait, bien fait ; Flins-Aulnay : le ras-le-bol des OS ; une victoire qui en appelle d'autres	29
- 1 ^{er} Mai : en France et dans le monde, une solidarité sans exclusive	30

Abonnements : M. Jeanclaude, 26, rue de Montholon, 75439 Paris Cedex 09. Tél. : 247-76-10 (Prix, TVA 2,10 % comprise : hebdo + magazine 232 F ; hebdo seul 166 F). Chèque à l'ordre de CFDT-Presses.

Pour toute correspondance : joindre une bande d'envoi récente (+ 2 Francs pour un changement d'adresse).

Supplément information confédérale : Promotion trésorerie.

Promotion : P. Meyer, 5, rue Cadet 75439 Paris Cedex 09. Tél. : 247-77-53.

Directeur de la publication : Pierre Hureau.

Rédaction : 5, rue Cadet, 75439 Paris Cedex 09. Tél. : 247-77-00. N° de Commission paritaire : 718 D 73. Directeur politique : P. Hureau. Rédacteur en chef : M. Garicoïx. Rédacteurs : R. Allanos, D. Clavaud, J. Lapeyre, M.-P. de Pina, A. Yung. Maquettistes : J. Quesnel, M. Bétrancourt. Secrétaires de rédaction : C. Roy, F. Thomas.

Composition, impression : Rotoffset, rue Gutenberg, BP n° 23, 77101 Meaux cedex.

Chômeurs de longue durée : URGENCE

Le Bureau national des 28 et 29 avril a décidé d'intervenir auprès du gouvernement sur la situation de ceux et celles qui sont au chômage de longue durée. La situation des chômeurs âgés de plus de 50 ans exige une solution dans les meilleurs délais.

La CFDT est intervenue maintes fois sur la situation de ceux et celles privées d'emploi depuis plus d'un an et dont les ressources sont insuffisantes voire nulles. Le Bureau national a confirmé cette démarche insistant sur la nécessité de trouver de toute urgence, et en priorité, une solution pour les chômeurs de plus de 50 ans, sans attendre la discussion qui s'annonce sur l'ensemble du système d'indemnisation et son financement. Dans la lettre qu'il a adressée au ministre du Travail, Edmond Maire souligne leur situation dramatique. « Ils sont au-delà du désespoir et c'est tout simplement de possibilité de continuer à vivre qu'il s'agit ». La CFDT demande donc que soient présentées « les propositions du gouvernement sur cette question des plus de 50 ans, dès la réunion du Comité supérieur de l'emploi du 4 mai ».

Les fichiers de l'ANPE comptabilisent, à l'heure actuelle, 482 000 chômeurs de plus d'un an et 166 000 de plus de deux ans. Le chômage de longue durée touche proportionnellement plus de femmes que d'hommes : 26,9 % des femmes sans emploi le sont depuis plus d'un an, contre 21,3 % des hommes. Les plus de 50 ans (hommes et femmes) représentent 58 % des chômeurs de plus de 2 ans et 39 % des plus d'un an. Ne perçoivent aucune allocation, 36 % des plus de deux ans soit 60 000 personnes et 20 % des plus d'un an, soit 80 000 personnes. 135 000 n'ont que l'allocation de fin de droit, soit 974 F par mois. Sur les 200 000 chômeurs ou chômeuses de plus d'un an ne touchant rien ou simplement ces 974 F, 30 000 sont âgés de plus de 50 ans.

En juin 1980 la CFDT avait demandé au CNPF d'ouvrir des négociations, notamment sur l'allon-

gement des durées réglementaires d'allocation de base, la suppression des limites maxima d'indemnisation des trois et cinq ans, les prolongations d'allocations de fin de droit par période de six mois. Cette demande a été renouvelée en janvier 1981 et puis en janvier 1982, avec communication au ministère du Travail. En vain. C'est pourquoi la CFDT a décidé de saisir le gouvernement de ce problème, bien que sa préférence reste à une solution négociée. Pour la CFDT, il est urgent de traiter en priorité la situation des chômeurs de plus de 50 ans, compte tenu du fait qu'ils ont peu d'espoir de retrouver un emploi. Elle demande que leur soit assurée une indemnisation égale à l'allocation de base (42 % du salaire plus 974 F de partie fixe) et cela sans limitation de durée.

Estimé à 1 milliard de francs supplémentaires, en année pleine, le coût de cet effort s'ajoute aux 12 milliards à trouver pour financer le deuxième semestre 1982 de l'assurance chômage. A sa session de mars, le Bureau national avait déjà pris position sur la nécessaire extension de la solidarité à toute la population active non salariée et aux travailleurs du secteur public, et si besoin était pour la création d'un impôt, d'une taxe ou la suppression d'une dépense jugée non prioritaire.

Le Bureau national appelle l'ensemble des organisations, et notamment les syndicats, UIS et UIB, à redoubler d'efforts pour prendre en charge concrètement la situation des chômeurs, en particulier ceux de longue durée, dans le cadre de l'embauche des contrats de solidarité, mais aussi dans les difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir des prolongations de droit quand ils sont privés de ressources. ■